

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme GISEÈLE GRANDBOIS, présidente
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE INSTALLATION
DE LIQUÉFACTION DE GAZ NATUREL À BÉCANCOUR
PAR STOLT LNGAZ INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 9 février 2015 à 19 h
Centre culturel Larochelle
4000, boulevard de Port-Royal
Bécancour

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2015

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS	
REGROUPEMENT VIGILANCE HYDROCARBURES QUÉBEC	11
M. Jacques Tétreault	
REGROUPEMENT VIGILANCE HYDROCARBURES QUÉBEC RÉGION CENTRE	12
M. Jean Falaise	
M. Alain Guillon	
M. RAYMOND CROTEAU	14
Mme FRANÇOISE BRUNELLE.....	15
Mme NICOLE RACINE	15
Mme DANIELLE ROCHETTE	17
Mme PASCALE LEMIRE	18
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR	19
M. Richard Brosseau	
Mme Lina Lachapelle	
REPRISE DE LA SÉANCE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. GUY ROCHEFORT	29
M. YVON LAVIGNE.....	30
M. GUY BOISCLAIR	31
M. JOSEPH GUILLEMETTE.....	33
M. PIERRE CROTEAU	42
M. MARC-ANDRÉ FORTIER.....	44
M. RICHARD CHARTIER	48
Mme NICOLE RACINE	52
M. SERGE FORTIER.....	55
M. MARC BRULLEMANS	61
M. LOUIS-PATRICE BESSETTE	63
REPRISE DE LA SÉANCE	
Mme JOYCE RENAUD	73
M. PIERRE BOUCHER.....	76
M. SERGE BERTHIAUME	78
M. DENIS GAUTHIER.....	80
M. JACQUES TÉTREULT	88
M. LOUIS CASAVANT.....	99

M. MARC-ANDRÉ FORTIER.....	102
M. RICHARD CHARTIER	104
Mme NICOLE RACINE	107
M. MARC BRULLEMANS	111
M. GUY ROCHEFORT	114

**SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2015
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Alors mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur le projet de construction d'une installation de liquéfaction de gaz naturel à Bécancour par Stolt LNGaz inc.

10

Je me présente, je suis Gisèle Grandbois, je suis commissaire au BAPE et j'ai le plaisir et le privilège de présider cette Commission d'enquête et d'audience publique. Je serai secondée par le commissaire Louis Dériger.

15

Avant de débiter, un premier petit message! Je vous demanderais à tous, s'il vous plaît, de bien fermer vos cellulaires ou vos iPad, c'est vraiment important pour qu'il y ait pas d'interférence avec les différents systèmes.

20

Donc avant de débiter l'audience publique comme telle, il y a un certain nombre d'informations, de règles que je crois utiles de présenter ou de rappeler dans le cas de ceux d'entre vous qui êtes déjà assez familiers avec les procédures d'audience publique.

25

Tout d'abord le mandat de la Commission d'enquête et d'audience publique. Le BAPE a reçu son mandat d'enquête et d'audience publique du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel.

30

Je vous fais lecture de la lettre du ministre, qui est en date du 19 janvier, qui s'adresse au président du BAPE, monsieur Pierre Baril. Donc je lis :

35

«En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de construction d'une installation de liquéfaction de gaz naturel sur le territoire de la ville de Bécancour par Stolt LNGaz inc. et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.»

Un petit retour sur la procédure d'évaluation environnementale! Au Québec, la procédure prévoit un certain nombre de phases dont, évidemment, l'étude d'impact qui est sous la responsabilité du promoteur, et une phase de participation du public qui est sous la responsabilité du BAPE.

40 Le BAPE intervient tout d'abord en rendant public, à la demande du ministre, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet, incluant l'étude d'impact du projet, ce qui a été fait il y a déjà quelques mois.

45 C'est au cours de cette période d'information de quarante-cinq (45) jours, qui s'est déroulée du 4 novembre au 19 décembre derniers, que toute personne pouvait acheminer, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une demande d'audience publique. Douze (12) requérants ont demandé la tenue d'une audience. Comme on vient de le voir, le ministre a décidé de donner suite à ces demandes et a mandaté le BAPE pour tenir une audience publique sur le projet.

50 En vertu du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, le BAPE dispose de quatre (4) mois à compter du début du mandat, soit le 2 février, pour tenir l'audience publique et faire rapport au ministre. La Commission d'enquête doit donc remettre son rapport au ministre au plus tard le 1^{er} juin.

55 Le ministre, par la suite, dispose de deux (2) mois, de soixante (60) jours, pour rendre le rapport public. Donc le 1^{er} août au plus tard, le rapport sera rendu public.

60 Parallèlement aux travaux du BAPE, le projet fait également l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

65 À partir de ces deux (2) analyses, l'évaluation environnementale de son ministère et le rapport du BAPE, le ministre fait une recommandation au Conseil des ministres qui, par la suite, autorise le projet avec ou sans conditions ou le refuse.

Si vous voulez plus de renseignements sur cette procédure d'évaluation environnementale, vous pouvez obtenir un document là-dessus à l'accueil à l'arrière.

70 Le rôle du BAPE et le rôle de la Commission d'enquête et d'audience publique! Le BAPE est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et non du ministère. Le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable qui englobe les aspects écologique, social et économique.

75 Ainsi, dans le cadre de la Loi sur le développement durable, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des seize (16) principes de développement durable de la loi afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

80 Comme je l'ai noté il y a quelques instants, le BAPE est un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel. Il ne lui appartient pas d'autoriser ou non un projet.

85 Les commissions d'enquête du BAPE analysent et examinent les répercussions d'un projet dans le but d'exposer des constats et de formuler des avis. Le mandat de la Commission d'enquête est donc d'établir les faits concernant les répercussions du projet et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet.

90 Outre sa responsabilité d'enquêter, la Commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir l'opinion des personnes et des groupes intéressés.

95 C'est le président du BAPE, monsieur Pierre Baril, qui désigne les commissaires qui siègent sur les commissions d'enquête et qui s'assure qu'ils soient pleinement indépendants, neutres et impartiaux. Avant d'être formellement désigné pour siéger sur une commission d'enquête, chaque commissaire doit signer une déclaration d'absence de conflit d'intérêts. Il s'agit d'une déclaration assermentée.

100 Mon collègue monsieur Dériger et moi-même, nous sommes également engagés à respecter le Code de déontologie des membres du BAPE et les Valeurs éthiques du BAPE, et nous avons signé la Déclaration d'engagement éthique et déontologique.

105 Finalement, nous avons dûment été assermentés devant un juge de la Cour supérieure et nous disposons donc de tous les pouvoirs et de l'immunité des commissaires-enquêteurs nommés en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête.

110 Les commissaires doivent éviter toute situation qui ferait en sorte que leur indépendance ou leur impartialité puisse être mise en doute. C'est donc pourquoi les commissaires doivent éviter les échanges directs avec les participants à l'audience publique, les personnes-ressources ou les représentants du promoteur.

115 Maintenant la participation aux audiences publiques. Une audience publique du BAPE est toujours divisée en deux (2) parties dont les objectifs sont différents.

L'objectif de la première partie d'audience, qui débute ce soir, est de compléter l'information sur le projet. Cette première partie donne la possibilité à la Commission ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses du promoteur ainsi que des compléments d'informations ou des réponses de la part des personnes-ressources. Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets.

120 La première partie des audiences ne sert pas à recevoir les opinions des participants. C'est lors de la deuxième partie des audiences, qui débutera le 9 mars, que nous procéderons à l'audition des opinions des participants. Je vais y revenir un petit peu plus loin dans ma présentation.

125 La Commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

130 Afin de permettre à tous les participants de se sentir à l'aise de poser leurs questions, quelles qu'elles soient, et afin que les représentants du promoteur et les personnes-ressources soient également à l'aise de répondre aux questions, je vous demanderais à tous de vous abstenir de manifester votre approbation ou votre désapprobation suite à une question ou suite à une réponse.

135 Ce sera mon rôle de limiter ce genre d'écarts à nos procédures et de m'assurer que les audiences se déroulent de façon courtoise, dans le respect de tous les participants.

140 C'est justement pour faciliter des échanges courtois et respectueux que la procédure d'audience publique prévoit que les questions et réponses soient toujours adressées au président de la commission, même si ça peut sembler un petit peu étrange quand on n'est pas habitué à cette façon de procéder.

145 Les règles de participation aux audiences visent à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont présentées dans un document qui est disponible à l'accueil et également dans le site Web du BAPE. Respecter ces règles permet des débats sereins. Je me réserve le droit d'interrompre un participant qui ne les respecterait pas.

150 Comme je viens de l'indiquer, toutes les questions du public, comme les réponses, doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées. Il est possible que j'adresse la question à une autre personne, à une autre personne-ressource ou au promoteur en plus de la personne initialement interpellée.

155 Pour les questions qui seraient posées par le commissaire Louis Dériger, les porte-parole du promoteur ou les personnes-ressources sont invités à lui répondre directement.

Je vais demander à tous les participants qui poseront des questions de se limiter à un préambule aussi court que possible. On comprend que c'est nécessaire d'avoir un préambule souvent pour donner le contexte mais on vous demanderait que ce soit le plus court possible. Et je vous demanderais de ne pas essayer de profiter de ce préambule pour présenter votre opinion. On l'a mentionné, ce n'est pas pour cette partie-ci.

160 Bien entendu, mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée des questions des participants.

165 Donc maintenant le déroulement de la première partie des audiences publiques! Tout d'abord, voyons la disposition de la salle. Alors vous avez face à vous la Commission d'enquête. À ma gauche, la table des analystes, celle des personnes-ressources, la table de la sténotypiste qui s'occupe des transcriptions. À ma droite, la table des représentants du promoteur et, devant moi, la table où vous viendrez poser vos questions. À l'arrière, la table – immédiatement à l'arrière – la table d'accueil de l'équipe de la Commission.

170 Et à la droite vous avez une autre table avec les casques d'écoute parce qu'il y aura possiblement certaines interventions en anglais, donc il y aura une interprétation sur place. Vous pourrez, si c'est pas déjà fait, à la pause, vous procurer un casque d'écoute, à l'arrière à droite je crois.

175 Donc voici maintenant un aperçu du déroulement de la première soirée. Je procéderai tout d'abord à la présentation de l'équipe qui assistera la Commission, du promoteur et de son équipe et des personnes-ressources invitées. J'inviterai ensuite chacun des requérants qui ont présenté au ministre une demande d'audience publique à venir présenter les motifs de leur requête. Finalement, j'inviterai le promoteur à présenter les grandes lignes de son projet.

180 Au terme de ces présentations, il y aura une pause d'une quinzaine de minutes. Le registre d'inscription pour poser des questions sera ouvert, à la table d'accueil à l'arrière de la salle. Les personnes qui assistent à l'audience seront invitées à s'y inscrire si elles désirent poser des questions. L'ordre d'inscription au registre détermine l'ordre dans lequel les participants pourront poser leurs questions. La période de questions s'amorcera au retour de la pause.

185 Pour assurer un bon fonctionnement et permettre à tous de participer, un nombre limité de questions est permis au cours de chaque intervention. Dans le cas présent, je permettrai deux (2) questions par intervention. Mais vous pourrez, bien sûr, vous réinscrire à nouveau si vous avez plus que deux (2) questions.

190 Il est possible que le promoteur ou les personnes-ressources ne soient pas en mesure de répondre immédiatement ce soir à certaines des questions des participants ou de la Commission. Dans ce cas, nous demanderons au promoteur ou aux personnes-ressources de nous revenir le plus rapidement possible avec les réponses, idéalement dans un délai de vingt-quatre (24) ou quarante-huit (48) heures.

195 Les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics, en audience si la Commission siège toujours, et sinon, dans le site Web du BAPE.

200 De manière générale, toute l'information sur la Commission d'enquête est disponible dans le site Web du BAPE. De plus l'ensemble du dossier peut être consulté à la bibliothèque de Bécancour, aux bureaux du BAPE à Québec et à la bibliothèque des sciences juridiques de l'UQAM à Montréal.

205 Par ailleurs, tout ce qui est dit en audience est enregistré, et les transcriptions seront disponibles dans le site Web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation environ une semaine après la fin de la première partie des audiences.

Également, il y a une webdiffusion audio des séances publiques en direct qui sera disponible en différé jusqu'à un mois suivant la publication du rapport.

210 Il est possible pour les participants à l'audience de déposer des documents devant la Commission. Toutefois, si vous le faites, il est essentiel de vous assurer que vous détenez les droits d'auteur sur le document en question ou que vous avez obtenu l'autorisation de ceux qui détiennent les droits d'auteur.

215 Si vous ne disposez pas du droit d'auteur mais que vous voulez attirer l'attention de la Commission sur un document, vous pouvez tout simplement nous communiquer la référence. La Commission examinera son contenu comme elle le fait pour tous les documents déposés.

220 Maintenant, dans le cas où une information ou un document demandé par un participant ou par la Commission serait considéré confidentiel par l'organisation à qui on l'a demandé, donc cette organisation ou cette personne devrait en faire part à la Commission au moment de la demande. Si la Commission le juge nécessaire, cette information lui sera remise avec la mention «confidentiel». Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public.

225 Finalement nous prendrons une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera rendue publique.

230 Le BAPE s'est donné une déclaration de services aux citoyens. Nous apprécierions beaucoup qu'avant de quitter la séance ce soir, vous preniez quelques instants pour remplir le questionnaire qui vous a probablement déjà été remis. Et on vous demanderait, donc, de le remettre au personnel à l'arrière de la salle. Ceci bien entendu nous aide à évaluer la qualité de nos services.

235 Quelques mots maintenant sur la deuxième partie des audiences publiques qui débutera le 9 mars, à compter du 9 mars. C'est à ce moment que la Commission entendra toute personne ou tout organisme qui souhaite donner son opinion sur le projet à l'étude sous forme de mémoire écrit ou verbal. Les mémoires permettront à la Commission de mieux comprendre les points de vue avancés par les participants et de connaître les arguments qui les amènent à se prononcer sur le projet.

240 Je vous demanderais d'ailleurs de signifier le plus tôt possible votre intention de déposer un mémoire à la coordonnatrice de la Commission, madame Anne-Lyne Boutin qui est à l'arrière de la salle. Ceci va faciliter la logistique de la deuxième partie de l'audience publique. Nous vous demandons donc de nous transmettre le formulaire «Avis d'intention de déposer un mémoire» qui est disponible à l'accueil et dans le site Web du BAPE, au plus tard le 23 février à midi.

245 De même, afin de nous permettre de faire une lecture attentive et appropriée des mémoires écrits, nous vous demandons de nous les faire parvenir au plus tard le jeudi 5 mars à midi, soit quatre (4) jours avant le début de la deuxième partie des audiences.

250 Trois (3) options sont possibles pour faire part de vos opinions sur le projet en deuxième partie. Vous pouvez déposer un mémoire écrit et le présenter à la Commission en audience; vous pouvez déposer un mémoire écrit, mais ne pas le présenter; et vous pouvez aussi choisir de ne pas déposer de mémoire écrit, mais de faire une présentation verbale en audience. Et dans ce cas, on vous demande quand même de vous inscrire à l'avance auprès de la coordonnatrice de la Commission.

255 Donc maintenant la présentation de l'équipe de la Commission, du promoteur et des personnes-ressources. Donc j'ai le plaisir de vous présenter l'équipe de la Commission. Évidemment, j'ai déjà présenté le commissaire Louis Déryger; à ma gauche les deux (2) analystes, Anny-Christine Lavoie et Catherine Plasse. À l'arrière de la salle, j'ai déjà mentionné madame Anne-Lyne Boutin qui est la coordonnatrice, et le conseiller en communication, monsieur Luc Nolet, qui sont donc à l'arrière, que vous avez probablement déjà rencontrés en arrivant.

260 Madame Denise Proulx assure le travail de sténotypie; et du Centre de services partagés du Québec, nous avons avec nous monsieur Daniel Moisan, qui est responsable de la logistique, et monsieur Richard Grenier, technicien au son, qui sont donc à la table à la gauche.

265 J'inviterais maintenant le porte-parole du promoteur, monsieur Richard Brosseau de Stolt LNGaz inc. à nous présenter son équipe.

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

270 Merci madame la Présidente. Alors à ma gauche, j'ai madame Lina Lachapelle qui est chargée de projet chez SNC-Lavalin, Division Environnement et eau. À ma droite, Bjorn Torkildsen. Bjorn est le président de Stolt LNGaz, et à mon extrême droite, Rodney Semotiuk. Rodney est le chef de la Direction de Stolt LNGaz.

275 Derrière, j'ai Maya Brennan Jacot, qui est analyste chez SNC-Lavalin Environnement et eau, Claude Côté, spécialiste d'analyse de risques chez SNC-Lavalin Environnement et eau également. De ce côté-ci, Don O'Connor. Don O'Connor est un ingénieur. Il est président de (S&T)² Consultants

inc., spécialiste de l'analyse de cycle de vie. Et à sa droite, capitaine Gavin Brown qui est responsable de la sécurité maritime chez Stolt-Nielsen Ltd à Houston.

280

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

285

Maintenant, permettez-moi de vous présenter les personnes-ressources des différents ministères, organisations qui sont avec nous pour la première partie des audiences.

290

Tout d'abord. Monsieur Pierre Michon qui est du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, qui est coordonnateur projets de dragage et d'aménagement portuaire et qui sera le porte-parole du ministère. Je vous demanderais, monsieur Michon, de nous présenter vos collègues.

PAR M. PIERRE MICHON :

295

Oui merci. Je suis accompagné de monsieur Martin Tremblay qui est chargé de projet à la Direction des évaluations environnementales. Il y a aussi monsieur Michel Duquette qui est dans la salle, il est notre analyste, notre spécialiste d'analyse de risques technologiques. Il y a deux (2) personnes de la Direction régionale, madame Louise Trudel et monsieur Hubert Plamondon.

300

Et finalement, il y a madame Diane Gagnon qui n'est pas ici ce soir, mais qui va être là seulement demain, dans la séance de l'après-midi. Diane Gagnon, elle est du Bureau des changements climatiques de la Direction du marché du carbone, elle pourrait parler beaucoup plus des gaz à effet de serre et de la problématique du ministère.

305

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Michon.

310

Je demanderais maintenant à – bien en fait, dans ce cas-ci, je peux le présenter moi-même, donc monsieur Veillette qui est directeur de l'environnement à la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour. Bonjour monsieur Veillette.

315

Nous avons également, pour la Ville de Bécancour, monsieur Jean-Marc Girouard qui est directeur général de la Ville. Monsieur Girouard, je crois que vous avez un certain nombre d'autres représentants de la ville présents ce soir. Si vous voulez, s'il vous plaît, nous les présenter.

PAR M. JEAN-MARC GIROUARD :

320 Avec plaisir madame la Présidente. M'accompagnant, j'ai monsieur Pierre Désy, le responsable
de la réglementation et d'urbanisme pour la Ville de Bécancour. J'ai également monsieur Luc
Desmarais, responsable des mesures d'urgence à la Ville de Bécancour, de même que madame
Marie-Michelle Barrette, notre spécialiste aux communications à la Ville de Bécancour.

325 Nous accompagnant également, nous avons monsieur Daniel Béliveau qui travaille à la MRC
de Bécancour, qui pourrait peut-être nous donner un aperçu sur le développement commercial ici à la
ville de Bécancour. C'est tout.

PAR LA PRÉSIDENTE :

330 Merci monsieur Girouard.

335 À la table en arrière, donc nous avons, du ministère de la Santé et des Services sociaux, je
commence par la gauche de la table, donc madame Karine Martel qui est agente de recherche à la
Direction de la santé publique de l'Association santé et services sociaux Mauricie–Centre-du-Québec
si je ne me trompe pas. Donc bonjour madame Martel.

Nous avons ensuite, du ministère de la Sécurité publique, monsieur Pierre Racine qui est
conseiller en sécurité incendie. Je crois que vous avez une collègue avec vous, monsieur Racine?

340 **PAR M. PIERRE RACINE :**

Non, je vais être seul aujourd'hui.

PAR LA PRÉSIDENTE :

345 Merci.

350 D'Hydro-Québec, nous avons monsieur Mario Désilets qui est le directeur de la centrale de
Gentilly. Monsieur Désilets, je crois que vous avez peut-être une (1) collègue ou deux (2) collègues
avec vous?

PAR M. MARIO DÉSILETS :

355 Merci madame la Présidente. Oui, en effet, madame Mélanie Côté qui est ingénieure à la
planification Hydro-Québec Transport et madame Marie-Élaine Deveault qui est attachée de presse
qui m'accompagnent aujourd'hui.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Désilets.

360

Finalement, nous avons du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles monsieur Richard Sirois qui sera donc le porte-parole du ministère. Il est conseiller senior en réglementation et développement de projets. Monsieur Sirois, pourriez-vous nous présenter votre collègue, je crois.

365

PAR M. RICHARD SIROIS :

Madame la Présidente, je suis accompagné de madame Nadia Lalancette qui est chargée de projet au Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques.

370

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Sirois.

375

Et finalement, nous avons, de Transports Canada, monsieur Charles Bhérer qui est inspecteur sécurité et sûreté maritime. Monsieur Bhérer, pourriez-vous nous présenter vos collègues?

PAR M. CHARLES BHÉRER :

380

Bonsoir madame la Présidente. Alors ici dans la salle, j'ai mon directeur sécurité et sûreté maritime au bureau de Québec mais pour toute la région de Québec. Ensuite on a madame Montpellier, spécialiste en communication, et possiblement qu'il y a deux (2) autres collègues, mais qui ne m'ont pas été présentés, peut-être monsieur Boulanger du ferroviaire, peut-être vous pouvez confirmer? Monsieur Martin ensuite, et madame Poirier qui est pour matières dangereuses.

385

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup monsieur Bhérer.

390

PAR M. CHARLES BHÉRER :

Avec plaisir.

PAR LA PRÉSIDENTE :

395 En plus des personnes-ressources qui sont physiquement présentes aujourd'hui et pour les sessions suivantes, nous avons demandé ou nous allons demander à plusieurs autres organismes de désigner les personnes-ressources afin de répondre par écrit à d'éventuelles questions.

400 Pour le moment, ces organisations sont la Commission de la santé et de la sécurité du travail, la MRC de Bécancour, la MRC des Chenaux, Gaz Métro, le ministère des Transports du Québec, la Commission canadienne de sûreté nucléaire, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, la Garde côtière canadienne et la Communauté des Abénakis de Wôlinak.

405 Si la collaboration d'autres ministères et organismes s'avérait nécessaire, la Commission d'enquête, en vertu de ses pouvoirs, pourrait faire appel à eux en tout temps.

410 **PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS**
REGROUPEMENT VIGILANCE HYDROCARBURES QUÉBEC

PAR LA PRÉSIDENTE :

415 Nous sommes maintenant rendus à la présentation des requêtes.

420 Je vais maintenant inviter chaque requérant à présenter sa demande d'audience publique et à lire sa requête. Je demanderais aux requérants de s'en tenir strictement aux motifs présentés au ministre, puisque les mémoires et les opinions sur le projet sont attendus en seconde partie de l'audience publique.

425 Bien entendu, dans son analyse, la Commission d'enquête ne se limite pas aux enjeux soulevés par les requérants, mais examine tous les enjeux soulevés lors des audiences ou lors de son enquête.

Donc j'inviterais tout d'abord monsieur Jacques Tétreault qui représente le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec à venir présenter sa requête.

PAR M. JACQUES TÉTREAUULT :

430 Bonsoir madame la Commissaire, bonsoir monsieur le Commissaire, bonsoir tout le monde.

Alors je vais aller à l'essentiel de la lettre là.

435 Alors le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec regroupe cent vingt (120) comités de citoyens à travers la province, dont plusieurs de la région ici.

Alors il nous est apparu que plusieurs aspects mériteraient être étudiés par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. En voici quelques-uns.

440 Alors la présence de déchets nucléaires à proximité de la future usine; la possibilité d'un effet domino par la multiplication d'installation à risques dans le parc industriel de Bécancour; l'augmentation du trafic fluvial de matières dangereuses; les effets incluant les émissions de gaz à effet de serre faisant suite à une déflagration des réservoirs de stockage ou des lignes de transferts.

445 Nous craignons surtout que la venue de cette usine, la première de cette importance au Québec, entraîne d'autres et favorise donc l'extraction de gaz non conventionnel dans la partie est du continent, possiblement même au Québec.

450 Il faut aussi noter que l'extraction de pétrole de schiste s'accompagne aussi de l'émission de grandes quantités de gaz naturel. Ce gaz pourrait être acheminé à Bécancour pour être liquéfié puis exporté.

455 Le reste va plus de l'opinion, madame la Présidente, alors avant de me le faire dire, je vais arrêter ici.

PAR LA PRÉSIDENTE :

460 Je vous remercie monsieur Tétreault.

**REGROUPEMENT VIGILANCE HYDROCARBURES QUÉBEC
RÉGION CENTRE**

465 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

470 Je demanderais maintenant à monsieur Jean Falaise et à monsieur Alain Guillon qui représentent également Regroupement vigilance hydrocarbures Québec mais pour la région Centre, à venir présenter leur requête.

Bonjour messieurs.

PAR M. JEAN FALAISE :

475 Bonsoir madame la Présidente. Bonsoir monsieur le Commissaire.

Nous faisons partie du Regroupement région Centre, nous regroupons une trentaine de comités de citoyens dont ceux de la région ici.

480 Nous autres, ce que je vais faire, c'est tout simplement faire une lettre – c'est-à-dire un résumé de la lettre que nous avons adressée au ministre.

485 Alors, je vais commencer par le deuxième paragraphe. Il faut comprendre que les unités de liquéfaction et le terminal de gaz naturel liquéfié à Bécancour ne constituent pas un projet anodin. Les quantités de gaz dont il est question représentent le quart (1/4), vingt-cinq pour cent (25 %) de notre consommation de gaz naturel au Québec.

490 Parmi les problèmes déjà soulevés par les groupes de la région Centre, mentionnons les suivants : la présence de déchets nucléaires à proximité, effet domino; la présence d'installations explosives dans le parc industriel, effet domino; l'augmentation du trafic fluvial de matières dangereuses; les possibilités de déflagration de l'usine et des conduites; une amorce d'une filière entraînant la venue d'autres, telles celles de l'extraction du gaz de schiste et du pétrole de schiste.

495 Selon nous, il est clair que le promoteur n'accorde pas l'importance voulue à la question des GES. Il nous apparaît incontournable que le BAPE puisse traiter convenablement de cette question. Une expertise indépendante est essentielle et en cela réside la principale motivation incitant la région Centre et ses comités affiliés à réclamer ce BAPE.

500 La région Centre s'oppose à l'exploitation de gaz de schiste et ne pouvons que craindre la venue d'une usine faisant bondir de vingt-cinq pour cent (25 %) la demande en gaz naturel du Québec.

505 Sachant que la majeure partie du gaz naturel importé au Québec est du gaz de schiste et dont la filière, nous le savons pour nous être déplacés en Pennsylvanie, fait porter de grands risques aux nappes phréatiques en plus de s'avérer très nocive lorsque l'on fait un bilan des GES émis.

Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE :

510 Merci monsieur Falaise, merci monsieur Guillon.

PAR M. JEAN FALAISE :

515 Merci.

RAYMOND CROTEAU

520

PAR LA PRÉSIDENTE :

Je demanderais maintenant à monsieur Raymond Croteau de Bécancour de venir présenter sa requête.

525

PAR M. RAYMOND CROTEAU :

Bonjour, bonjour à tous. Ma requête au ministre commence par ça :

530

«Monsieur le ministre, je considère absolument nécessaire, salulaire et démocratique l'intervention, l'étude et l'analyse objective et impartiale d'un BAPE sur la venue de cette industrie dans notre région.

535

«Je suis citoyen de Bécancour, résidant à quelques kilomètres seulement du parc industriel où celle-ci projette de s'installer. Je m'inquiète, entre autres choses, des énormes besoin en gaz de schiste, probablement, dont cette industrie est pour le moins très gourmande.

540

«Aussi à considérer la production énorme de gaz à effet de serre, le trafic fluvial de matières dangereuses, les possibilités d'explosion.

«J'ai assisté à leur soirée d'information et cela m'a laissé vraiment très perplexe.

«Je vous demande donc d'intervenir et d'établir une audience publique afin de mieux informer la population.

545

«Merci de votre attention.»

Bonsoir.

550

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Croteau.

FRANÇOISE BRUNELLE

555 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

J'inviterais madame Françoise Brunelle de Bécancour à venir présenter sa requête.

560 **PAR Mme FRANÇOISE BRUNELLE :**

Bonsoir.

565 Je suis allée à la rencontre d'information de SLNGaz, puis je suis résidente de Bécancour aussi, j'habite à quelques kilomètres, puis moi, je m'inquiète que ce projet, qu'on passe la ligne en fin de compte par rapport à l'étude environnementale.

570 Parce que quand là, juste la provenance du gaz qui va être utilisé, il semble que les données de la compagnie nous ait mentionnées sur les impacts positifs n'aient pas tenue compte de la provenance. Puis même s'il était extrait hors Québec, je m'inquiète des impacts environnementaux, une production énorme de gaz à effet de serre, les possibilités d'explosion, l'effet domino puis le trafic fluvial bien sûr.

575 Puis bien, je me dis, nous ici, on a une société d'État qui s'appelle Hydro-Québec, puis ça m'inquiète aussi de savoir que c'est le gaz qui passe en premier dans toute ce travail-là, c'est sûr que c'est ça qu'ils veulent transporter puis liquéfier là, mais nous ici, on a notre société d'État Hydro-Québec, c'est ça.

Puis je me dis, en tant que Québécoise, je m'inquiète de cette offre-là avant que tout bascule.

580 C'est tout.

PAR LA PRÉSIDENTE :

585 Merci madame Brunelle.

NICOLE RACINE

590 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

J'inviterais maintenant madame Nicole Racine de Bécancour.

PAR Mme NICOLE RACINE :

595 Madame la Présidente, monsieur le Commissaire, mesdames, messieurs bonsoir.

Ma lettre est adressée à monsieur le ministre.

600 «J'étais présente à la soirée d'information et je pense que ce projet doit être évalué de façon plus précise et détaillée. Les quantités de gaz dit «naturel» dont cette installation aura besoin représentent un volume considérable et si l'on considère aussi les besoins de l'éventuelle usine d'IFFCO qu'en est-il de la disponibilité et de l'origine de ce gaz?

605 «Le gaz naturel est de plus en plus du gaz de schiste extrait de la fracturation hydraulique. Ce n'est pas parce qu'il n'est pas extrait au Québec qu'il est plus écologique et qu'il n'émet pas de gaz à effet de serre lors de sa production.

610 «Pourrait-on prendre le temps de calculer si consommer ce gaz est vraiment gagnant de ce point de vue car faut-il encore le compresser, le transporter et le regazéifier, tout cela ne se fait pas sans dépenses d'énergie.

615 «Plutôt que de changer toutes les installations au diesel en installations au gaz dans les communautés éloignées, ne pourrait-on pas en améliorer l'utilisation ou, mieux encore, rechercher une solution alternative en énergie plus verte et qui rende ces communautés plus indépendantes énergiquement.

«Sans chercher réponses à ces questions, c'est éviter de chercher d'autres sources alternatives créatrices d'emplois elles aussi et à risque moindre.

620 «Je crois que Bécancour et les communautés limitrophes ont droit à plus de détails sur les risques d'une telle installation, sur les coûts de la protection incendie qui reviennent à la municipalité et sur les risques d'accidents à effet domino.

625 «Est-ce qu'un montant en garantie est prévu en cas d'accidents sérieux, d'obligation de démantèlement en cas de faillite ou de cessation d'activité.

«Je crois utile de mieux informer la population de Bécancour et sa région et je vous invite à considérer sérieusement une audience publique.»

630 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci madame Racine.

635

DANIELLE ROCHETTE

PAR LA PRÉSIDENTE :

640

J'inviterais maintenant madame Danielle Rochette de Bécancour à venir présenter sa requête.

PAR Mme DANIELLE ROCHETTE:

645

Bonsoir madame la Présidente, bonsoir monsieur le Commissaire.

Alors ma lettre adressée à monsieur le ministre disait ceci :

650

«J'ai suivi dans la presse le dossier de l'arrivée probable d'une usine de liquéfaction et d'un terminal de gaz naturel liquéfié dans ma communauté. Il me paraît préoccupant que de telles installations soient érigées à proximité d'une centrale nucléaire et de nombreuses usines où sont stockées et traitées des matières dangereuses, elles-mêmes à potentiel de déflagration.

655

«Je m'inquiète du fait que notre communauté devra vivre avec ces risques pendant de très nombreuses années.

660

«Je suis également préoccupée par la demande en gaz naturel qui sera générée par cette usine, sans compter l'éventuelle usine d'IFFCO. Il m'apparaît y avoir là un danger de glissement vers l'extraction du gaz de schiste au Québec et dans ma région en particulier, un danger de justification à moyen terme d'une filière dont le BAPE vient de mettre en lumière les risques à de nombreux niveaux et dont la population d'ici ne veut pas.

665

«Avec ces installations, je vois venir une augmentation préoccupante du trafic fluvial de matières dangereuses mais également une augmentation du trafic terrestre de ces matières, exposant la population de Bécancour à des risques supplémentaires.

670

«Enfin je me questionne sur la pertinence d'investir davantage dans la transformation et l'utilisation d'une ressource non renouvelable et polluante à l'heure où il convient d'imaginer des solutions alternatives vertes et réellement durables.

«Je pense que la population a droit à davantage d'informations sur ce projet et ses conséquences et je demande, par la présente, la tenue d'une audience publique.»

675 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci madame Rochette.

680

PASCALE LEMIRE

PAR LA PRÉSIDENTE :

685 Maintenant je demanderais à madame Pascale Lemire de Saint-Léonard-d'Aston de venir présenter sa requête.

PAR Mme PASCALE LEMIRE :

690 Bonsoir. Bon juste pour vous situer, Saint-Léonard-d'Aston, c'est un village de la MRC Nicolet-Yamaska, donc voisine de la MRC de Bécancour.

Donc je suis une citoyenne simplement qui a à cœur un peu l'environnement et la planète. Donc j'ai demandé au ministre Heurtel une demande d'audience d'un BAPE pour ce projet ici.

695

Plusieurs inquiétudes subsistent. Déjà d'autres concitoyens, là, en ont fait mention. Donc dangers que constitue la présence de déchets nucléaires et d'installations explosives à proximité, donc l'effet domino; dangers accrus de contamination de l'environnement et de l'eau par l'augmentation du trafic fluvial et terrestre de matières dangereuses et par les possibilités de déflagration de l'usine et des conduites.

700

Surtout aussi l'impact sur les changements climatiques par la venue de cette nouvelle filière émettrice de gaz à effet de serre, compte tenu du rapprochement du point de bascule climatique et par son effet aussi d'entraînement possible d'autres filières néfastes dans ce domaine, dont l'extraction du gaz et du pétrole de schiste.

705

Aussi des inquiétudes par le passé, certains suivis environnementaux post BAPE ont pas toujours été transparents. Donc des inquiétudes par rapport à ça.

710

Et aussi, malheureusement par le passé, là, la présence de sociétés, d'entreprises pas toujours aux mains propres, ça fait qu'on est un petit peu sur les dents à cause de ça.

Donc c'est tout pour moi. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

715

Merci madame Lemire.

Cinq (5) autres personnes ont également transmis une requête d'audience publique au ministre.

720

Madame Diane Noury de Bécancour qui a soulevé les enjeux suivants : les risques technologiques, les enjeux associés au développement de la filière des hydrocarbures, le suivi environnemental, les impacts potentiels sur le paysage et la capacité des conduites de gaz naturel sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent.

725

Il y a également monsieur Pierre Bluteau au nom du Collectif moratoire alternatives vigilance intervention qui a soulevé les enjeux suivants : enjeux associés au développement de la filière des hydrocarbures, impacts potentiels sur la qualité de l'air, la qualité de l'eau de surface et souterraine, problèmes potentiels d'érosion des berges et impacts potentiels sur le bien-être de la population.

730

Monsieur Paul-Émile Tourigny de Saint-Léonard-d'Aston a soulevé dans sa requête les enjeux suivants : enjeux associés au développement de la filière des hydrocarbures, enjeux associés au transport du gaz naturel liquéfié par bateau ou par camion et contamination potentielle de l'eau et de l'air.

735

Monsieur Bernard Delisle de Champlain a soulevé les enjeux potentiels suivants : les risques technologiques et les impacts sonores potentiels.

740

Finalement, madame Suzanne Milette de Sainte-Anne-de-Sorel a soulevé les enjeux suivants : risques technologiques, enjeux associés au développement de la filière des hydrocarbures et importance du processus de consultation.

745

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

PAR LA PRÉSIDENTE :

750

Maintenant que nous avons pu recevoir et entendre les objets des requêtes, la parole est maintenant aux représentants du promoteur, monsieur Richard Brosseau de Stolt LNGaz inc. et madame Lina Lachapelle de SNC-Lavalin qui présenteront le projet durant environ vingt (20) minutes.

Donc je vous donne la parole.

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

755

Merci madame la Présidente. Alors le projet consiste à la construction d'une usine de liquéfaction de gaz naturel liquéfié à Bécancour.

760

Les promoteurs de Stolt LNGaz. Stolt LNGaz est formé de LNGaz. LNGaz c'est Bjorn Torkildsen. Bjorn est l'ex-chef de direction CIO si on veut, en bon français, de Skangass en Norvège qui est un modèle d'entreprise exactement le même que celui qu'on veut mettre en place ici à Bécancour. Donc liquéfaction de gaz naturel à petite échelle pour desservir directement les clients par bateau idéalement et, à l'occasion, par camion.

765

Et également, j'allais oublier, je m'excuse, Rodney Semotiuk. Rodney est un expert en gaz naturel qui a plus d'une quinzaine d'années de travail en recherche et en développement de l'utilisation du gaz naturel à Ressources naturelles Canada et également des expertises à l'international sur l'utilisation du gaz naturel, autant en Inde que le Bangladesh et une couple d'autres pays de cette région.

770

Nos investisseurs sont Stolt-Nielsen Gaz. Stolt-Nielsen Gaz, c'est une division de Stolt-Nielsen. Stolt-Nielsen, c'est une entreprise qui existe depuis la fin des années cinquante; le siège social est à Londres, ils sont inscrits en Bourse à Oslo, valeur d'actifs d'environ quatre milliards (4 G\$), chiffre d'affaires de deux milliards (2 G\$) par année. Ils possèdent cent soixante (160) navires qui se promènent un peu partout sur les mers du monde, plusieurs terminaux. Alors ils font un peu, si on veut, dans la logistique la même chose que nous on veut faire en gaz naturel liquéfié, eux ils le font dans les produits chimiques et les autres matières dangereuses.

775

780

Et l'autre investisseur est SUNLNG, un holding qui est installé en Suisse et qui a l'habitude, ou qui a occasionnellement investi dans les mêmes projets que Stolt-Nielsen.

785

Alors le projet, c'est une usine de liquéfaction de gaz naturel. C'est localisé dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour. On parle d'un investissement initial de quatre cent quatre-vingt-huit millions de dollars canadiens (488 M\$) pour Bécancour. C'est des dépenses annuelles d'exploitation d'environ cent dix millions de dollars (110 M\$), une production annuelle qui va être entre cinq cent mille (500 000 t) à un million de tonnes (1 M t) quand on sera à pleine capacité de gaz naturel liquéfié. Et les marchés ciblés préférentiels sont l'est du Québec, le nord du Québec, l'est du Canada et ses régions limitrophes.

790

La justification du projet! C'est qu'on veut offrir une source d'énergie alternative aux clients qui ne sont pas reliés au réseau de distribution de gaz naturel actuellement et qui utilisent du mazout ou

du diesel. On veut les desservir par native méthanier, petit native méthanier, les endroits où le gaz naturel n'est pas disponible.

795 Donc favoriser le développement industriel en région en réduisant les coûts d'énergie des entreprises, maintien des emplois également, remplacer les carburants comme le mazout et le diesel puis ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants, NO_x, SO₂ et particules.

800 Donc, comme je le disais plus tôt, implanter un modèle de distribution de gaz naturel liquéfié à petite échelle qui a déjà fait ses preuves.

805 Alors les installations à Bécancour, on parle de deux (2) unités de liquéfaction de mille quatre cents tonnes (1400 tm) chacune par jour, ce qui donne un million de tonnes (1 M t) à la fin de l'année. Un réservoir d'entreposage à intégrité totale de GNL de cinquante mille mètres cubes (50 000 m³). Un système de chargement pour les navires sur la jetée; on parle essentiellement d'un bras de chargement. Des conduites cryogéniques pour se rendre à la jetée à partir du réservoir d'entreposage et une station de chargement pour les camions, si localement on a des clients à desservir par camion.

810 Alors maintenant, je laisserais la parole à madame Lachapelle pour les résultats de l'étude d'impact.

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

815 Bonjour. Alors bien tout d'abord, vous dire qu'une étude d'impact a été nécessaire pour ce projet-là parce que le Règlement d'évaluation et d'examen des impacts prévoit que, une usine de liquéfaction, il y ait évaluation et examen des impacts.

820 Il y a un avis de projet qui a été déposé au ministère de l'Environnement et, par la suite, le Ministère a émis des directives qui est en fait un cahier de charges auquel le consultant et son promoteur doivent respecter, en fait, ces directives-là dans l'étude d'impact.

825 L'évaluation des impacts doit se faire dans les deux (2) périodes, autant la période de construction et d'exploitation, et je vais vous expliquer dans les deux (2) temps les impacts pour la construction et l'exploitation.

830 Et l'élément important aussi de vous mentionner que, c'est que tout le long de l'élaboration de l'étude d'impact, on a toujours cherché à évaluer des scénarios de pire cas, donc de demeurer conservateur, dont notamment par exemple sur la production maximale de un million de tonnes par année (1 M t/a) de gaz naturel liquéfié.

835 Alors pour la partie période de construction, ce que je voulais vous faire remarquer ici, ce qu'on voit sur le site, il est en rouge et on constate qu'il est à l'intérieur du parc industriel de Bécancour. Il y a une petite partie qui est boisée, là, dans le coin, dans le sud du terrain et lors des travaux de construction, on devra couper cette végétation-là qui est également un milieu humide, il y a un point neuf hectare (1,9 ha) de milieu humide qui devra être coupé.

840 Ensuite il y aura les activités normales de construction d'une usine, donc excavation, remblayage, nivellement et ensuite aussi la circulation qui pourrait être accrue par le transport des matériaux. C'est les principales activités, et la construction va durer environ vingt-quatre (24) à vingt-cinq (25) mois.

845 Lorsqu'on regarde ça sous forme tabulaire, sous forme d'un tableau, on voit que la majorité des impacts, là, sont faibles ou très faibles. Il y a le premier qui est moyen au niveau de la végétation et c'est particulièrement en raison de la perte du milieu humide, le un point neuf hectare (1,9 ha) qui est perdu. Malgré qu'il doit être compensé, qu'il sera compensé, le milieu humide a une valeur, on lui donne une valeur importante au Québec et, pour cette raison, l'impact a été évalué à moyen malgré la faible quantité perdue.

850 Pour les autres, au niveau de la faune, les poissons, climat sonore, qualité de vie, etc., les impacts sont faibles et très faibles et principalement en raison de la distance entre les installations, entre le type de construction et les résidences qui sont à plus de cinq kilomètres (5 km), les principaux noyaux de population.

855 Finalement, pour le dernier, au niveau des retombées économiques, l'impact a été évalué à moyen au niveau de la construction. On ajoute au PIB deux cent dix-sept millions de dollars canadiens (217 M\$), il y aura environ deux cents (200) travailleurs de la construction à pied d'œuvre et création d'environ mille (1000) emplois indirects par les activités de construction.

860 Donc des revenus aussi au niveau des gouvernements provinciaux et fédéral et aussi municipaux.

865 Il faudrait mentionner l'investissement pour un terminal régional sur la Côte-Nord qui serait évalué à plus de cent trente millions de dollars canadiens (130 M\$) pour pouvoir desservir ces régions-là. L'impact a été évalué à positif et moyen.

870 Maintenant pour la période d'exploitation, pour bien expliquer les impacts en période d'exploitation, c'est nécessaire de faire quelques remarques au niveau de choix de technologies qui ont été faits dès la conception du projet.

Tout d'abord l'utilisation de compresseurs mus à l'électricité plutôt que des turbines à gaz qui utiliseraient du gaz naturel. On a des besoins d'électricité d'environ cinquante mégawatts (50 MW) à l'usine.

875 Ensuite, au niveau du refroidissement des équipements, on a choisi d'utiliser des
aérocondenseurs qui utilisent de l'air plutôt que des tours de refroidissement, en prenant en
considération la faible capacité du milieu récepteur, le fossé pluvial qui est également un cours d'eau
dans le parc industriel de Bécancour et c'est ce qui a permis, c'est ce qui a favorisé le choix de
aéroréfrigérateurs. Ça va limiter, en fait, la quantité de produits chimiques qui va être utilisée et
880 également les rejets liquides qui seront éliminés par ce choix.

Un autre choix technologique, c'est d'utiliser la combustion directe du circuit d'huile chaude qui
va fournir la chaleur qui est nécessaire à différents équipements de procédé. Donc à certains
moments, on veut refroidir les équipements, à d'autres on veut leur donner de la chaleur et ça plutôt,
885 on aurait pu fournir l'énergie par une bouilloire conventionnelle qui consommerait, qui utiliserait de
l'eau pour faire de la vapeur en consommant du gaz naturel, on a plutôt choisi de prendre un appareil
de combustion direct et ça, ça permet d'éviter la consommation de produits chimiques et également
un effluent de la chaudière de la bouilloire.

890 Et le dernier point, l'ajout d'une unité d'oxydation thermique pour un des effluents gazeux qui
contenait du H₂S, donc un contaminant qui est un odoriférant qui a une odeur désagréable, et avec
l'ajout de cette unité d'oxydation thermique, ça réduit considérablement les émissions de H₂S pour les
rendre presque négligeables comme ajout dans le parc industriel.

895 Alors ça, ça me permet de pouvoir affirmer qu'au niveau de la qualité de l'air, notamment les
normes québécoises, les critères et les normes seront respectés aux récepteurs sensibles et, comme
récepteurs sensibles, on inclut les résidences qui sont à l'intérieur du parc industriel.

900 Il y a une faible contribution par rapport au niveau existant et il y aura aucun impact anticipé sur
la santé humaine par rapport aux émissions à l'atmosphère.

Pour la qualité de l'eau, très peu d'eau utilisée et consommée et rejetée pour les raisons que j'ai
mentionnées tantôt, les choix de technologies qui ont fait qu'on minimise la quantité d'eau, et
consommée et rejetée. Le seul rejet, en fait, viendra de l'unité de déminéralisation.

905 On a des besoins, on a un appoint d'eau qu'on doit donner au procédé, parce qu'il y a des
pertes d'eau par évaporation, et l'eau doit être déminéralisée. Donc on enlève les minéraux qui sont
normalement contenus dans l'eau, et ça va générer un effluent d'environ cinquante litres à l'heure
(50 L/h) au bassin de rétention.

910

Bassin de rétention qui va également recueillir les eaux pluviales du terrain qui sont des superficies qui sont là où il y a des équipements, et il y aurait possibilité d'avoir, par exemple, un déversement lors d'une période d'entretien.

915 Alors toutes les eaux de drainage, les eaux de pluie sont envoyées vers le fossé collecteur, où il y a un séparateur d'huile tout d'abord, et le bassin de rétention pour pouvoir vérifier la qualité de l'eau, et le rejet ensuite au fossé. Et il y aura respect des critères et objectifs du ministère de l'Environnement pour protéger la qualité de l'eau ainsi que la vie aquatique.

920 Alors ça, ça me permet de pouvoir affirmer, lorsqu'on présente les impacts résiduels du projet en période d'exploitation, de présenter un peu de la même façon avec les différents éléments du milieu qui sont évalués à faible, moyen ou fort. La majorité sont faibles ou très faibles. Mentionnons, par exemple, pour les infrastructures portuaires, on l'a mentionné à faible positif parce qu'il y aura un achalandage supplémentaire, une meilleure utilisation en termes d'une infrastructure portuaire qui est sous-utilisée présentement.

925 Et puis l'impact positif fort, au niveau des gaz à effet de serre, au niveau des émissions de gaz à effet de serre, l'impact, il a été évalué à fort mais comme étant positif, parce que malgré les émissions de gaz à effet de serre qui sont produites à l'usine, qui sont évaluées à trente et un mille tonnes (31 000 t) de CO₂ équivalent par année, le projet va permettre, en donnant la possibilité aux industries qui sont situées dans des régions non desservies par le gaz naturel, de pouvoir substituer leur carburant, leur source d'énergie par une énergie moins polluante qui est le gaz naturel liquéfié.

930 Ce faisant, il y aurait une réduction d'environ trente pour cent (30 %) des émissions de gaz à effet de serre, qui résulterait en une réduction nette de six cent mille tonnes (600 000 t) de gaz à effet de serre par année, si on prend l'hypothèse que cinquante pour cent (50 %) de la production totale serait consommée au Québec.

935 Donc l'impact a été évalué positif fort puisqu'il aide le Québec à pouvoir rencontrer ses objectifs de son plan d'action sur les changements climatiques.

940 Maintenant au niveau de l'impact visuel, on voit ici une représentation de l'usine – pardon, je vais reprendre! La situation actuelle sans l'usine. Ici on a fait une simulation, on a mis en bleu, pour faire ressortir, pour qu'on voie bien quels seraient les équipements qu'on voit de l'autre rive, donc de la rive de Champlain, et là on regarde vers le parc industriel.

945 On peut bien voir les tours de liquéfaction, le réservoir qui est en avant-plan et également les conduites de gaz naturel qui vont sur la jetée.

950 Lorsqu'on compare les deux (2), sans mettre les installations en bleu, et on peut comparer les deux (2), on remarque les installations, elles sont là. L'impact a été évalué comme moyen pour spécifiquement le point de vue à partir de la rive de Champlain, où il y a une trentaine de résidences qui peuvent avoir ce point de vue.

955 Partout ailleurs, l'impact, il est nul parce que les installations ne peuvent pas être vues en raison du dénivelé des routes avoisinantes.

 Maintenant, le dernier point au niveau des retombées économiques durant la période d'exploitation, il a été évalué à positif fort, notamment pour des dépenses d'exploitation de cent treize millions de dollars canadiens (113 M\$).

960 Il y aura une trentaine d'emplois directs qui vont être générés à l'usine même de liquéfaction et quatre-vingt-cinq (85) emplois indirects. Il y aura une vingtaine d'emplois au siège social à Montréal et également des dépenses pour des taxes pour le gouvernement provincial et fédéral.

965 Le point le plus important, ce qui nous a amenés à juger l'impact important au niveau des retombées économiques, c'était pour son effet structurant sur l'économie québécoise, notamment celle de la Côte-Nord pour avoir un effet de levier et pouvoir permettre la diversification au niveau de la Côte-Nord. Et également au niveau du volet distribution qui n'a pas été tenu en compte, là, dans l'évaluation de l'impact.

970 Alors impact positif fort sur les retombées économiques.

 Maintenant, au niveau de l'analyse de risques technologiques! Vous parler de l'accidentologie, donc l'historique d'accidents pour des usines semblables. Des usines semblables, il y en a en Europe du nord, en Norvège, on a le même système, c'est-à-dire le même modèle à petite échelle.

975 L'industrie du GNL existe également au Canada et aux États-Unis mais pour de beaucoup plus gros gabarits.

980 Alors sur des transports par camion, pour plus de quarante mille (40 000) chargements-déchargements, il y a eu, en fait, un bris du boyau de transfert et également une sortie de route de camion qui n'a pas causé de déversement.

985 Et il y a également le transport par navire méthanier, il y a eu trois (3) petits déversements lors de manœuvres de ravitaillement et ça l'a résulté en des petits déversements, quelques litres au niveau de la station de transfert.

990 Et il y a eu aussi une légère collision à quai. Le bateau circulait à faible vitesse. Il y a eu une collision, mais il y a pas eu de fuite de GNL, et la structure du bateau a été inspectée par la suite.

995 Mentionner que pour tous les scénarios d'accidents à évaluer, et là je peux pas les reprendre ici dans la courte présentation, mais pour tous les scénarios d'accidents qui ont été évalués, la distance entre l'usine de liquéfaction et les centres de population, que ce soit Gentilly, Bécancour, la rive de Champlain ou même les résidences à proximité de l'usine, donc à moins d'un point deux kilomètre (1,2 km) ne peuvent pas être affectés par un accident technologique à l'usine de liquéfaction ou au niveau de la jetée du pipeline. C'est pas possible, la distance, elle est trop grande.

1000 Par contre, il pourrait y avoir des effets domino potentiels avec les voisins immédiats et c'est ce qu'on s'est attardé à regarder d'un peu plus près. Dans tous les cas, au niveau des effets domino, ça demeure toujours à l'intérieur du parc industriel de Bécancour, encore une fois en raison de la distance qui est trop grande avec les résidents.

1005 Ici, je représente le scénario normalisé de pire cas, donc c'est le pire scénario qui a été évalué. C'est au niveau du réservoir d'entreposage de cinquante mille mètres cubes (50 000 m³), qui est un réservoir à intégrité totale, donc la meilleure technologie, un réservoir complet un dans l'autre.

1010 Et ce qu'on constate, c'est que les rayons de conséquences demeurent bien à l'intérieur de la zone industrielle du parc, en fait tout près des pourtours des limites de propriété de Stolt LNGaz.

Ici, le scénario c'est un feu de toit, au niveau du réservoir, la perte du toit et un feu au niveau du toit, et on voit que les conséquences demeurent près de l'usine de liquéfaction.

1015 Au niveau des principales mesures de sécurité, il y en a plusieurs mais la plus importante pour moi, et je pense pour Stolt LNGaz, c'est sans aucun doute de pouvoir respecter le code CSA, le code canadien, Canadian Standard Association. Il y a un code spécifique à l'industrie du gaz naturel liquéfié pour sa production, son stockage et sa manutention, et c'est très prescriptif ce qui peut être fait et ce qui ne peut pas être fait.

1020 Il y a aussi, comme principales mesures de sécurité, la taille même de l'usine, sa faible capacité d'entreposage, les petits navires méthaniers, le réservoir à intégrité totale, différentes mesures de contrôle et de suivi à l'intérieur de l'usine, un système de dépressurisation d'urgence lié à une torchère pour pouvoir évacuer de façon sécuritaire les gaz en cas d'urgence et, à la toute fin évidemment, un programme, la mise sur pied d'un programme de prévention et un plan de mesures d'urgence pour pouvoir répondre à toute éventualité comme toute usine doit le faire.

1025 Alors le prochain point, et c'est l'avant-dernier, au niveau de la consultation publique, plus d'une trentaine de rencontres avec différentes parties prenantes faites durant le cadre de l'étude d'impact,

1030 dont cinq (5) rencontres et deux (2) portes ouvertes, cinq (5) rencontres thématiques avec des groupes et ensuite deux (2) portes ouvertes, une à Bécancour et une à Champlain.

On a identifié plusieurs enjeux, des préoccupations, les mêmes en fait qui ont été repris principalement par les citoyens et je vais pas les renommer ici, ce sont pratiquement les mêmes.

1035 Au niveau de l'échéancier, simplement vous dire que le projet a démarré au mois de mars 2014. L'étude, elle a été jugée recevable à l'automne, les audiences débutent et l'ingénierie construction détaillée débute en 2015.

1040 Donc là c'est maintenant, là, que cette partie ingénierie détaillée débute, pour environ une période de deux (2) ans, deux-trois (2-3) ans, pour un début de l'exploitation en 2018, après deux (2) ans, vingt-quatre-vingt-cinq (24-25) mois, deux (2) ans de construction.

1045 Maintenant la conclusion! Les bénéfiques environnementaux et économiques du projet. Bon, rappeler que la majorité des impacts, là, sont faibles et l'usine est à l'intérieur d'un parc industriel, ce qui a joué aussi beaucoup, là, pour expliquer le fait que les impacts sont faibles. On est situé dans le parc industriel de Bécancour. On est loin des populations.

1050 Il y a eu différents choix judicieux et importants qui ont été faits au niveau de certaines technologies pour limiter les impacts.

1055 Le GNL permet d'offrir une source alternative aux industries qui ne sont pas reliées au réseau de gaz naturel, qui leur permettrait de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre en substituant le mazout par le gaz naturel liquéfié, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi les autres contaminants qui proviennent de la combustion de carburant, dont moins d'émissions de particules, de soufre et d'oxyde d'azote.

Ça permettrait d'aider le Québec à rencontrer les engagements de réduction de GES et favoriserait également, stimulerait le développement économique de la Côte-Nord.

1060 Et puis pour terminer, si vous le permettez, nous voudrions présenter un court vidéo, ça dure quatre (4) minutes, qui présente l'ensemble du projet.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1065 Oui allez-y.

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

Parfait, merci.

1070

PRÉSENTATION D'UN VIDÉO

PAR LA PRÉSIDENTE :

1075

Merci madame Lachapelle, merci monsieur Brosseau.

Le registre des questions est maintenant ouvert. Nous serons de retour dans quinze (15) minutes.

1080

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1085

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
GUY ROCHEFORT**

1090 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Je vais inviter la première personne qui s'est inscrite au registre à s'avancer à la table des intervenants. Donc j'inviterais monsieur Guy Rochefort à venir poser sa question ou ses questions.

1095 Bonjour monsieur Rochefort.

PAR M. GUY ROCHEFORT :

1100 Bonjour. Madame la Présidente, mesdames et messieurs, mes deux (2) questions portent sur des questions d'éthique.

La première! Compte tenu de tout ce qui s'est dit à la Commission d'enquête sur le crime organisé dans la construction à la Commission Charbonneau, est-ce que la compagnie SNC-Lavalin a la crédibilité nécessaire pour faire les devis et faire les présentations?

1105 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Rochefort, je pense que c'est plus un commentaire qu'une question, donc je vous demanderais de passer à votre deuxième question.

1110 **PAR M. GUY ROCHEFORT :**

Il y a quand même des organismes, que ce soit l'Unité permanente anticorruption qui doit faire des vérifications à ce niveau-là.

1115 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Rochefort, je vous demanderais de poser votre deuxième question s'il vous plaît.

1120 **PAR M. GUY ROCHEFORT :**

La deuxième question : Est-ce que les représentants de Stolt sont enregistrés au Registre des lobbyistes?

1125

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Brosseau, je vous demanderais, s'il vous plaît, de répondre à la question.

1130 **PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

Madame la Présidente, oui, nous sommes enregistrés au Registre des lobbyistes.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1135

Merci monsieur Brosseau. Merci monsieur Rochefort.

PAR M. GUY ROCHEFORT :

1140

Merci.

YVON LAVIGNE

1145

PAR LA PRÉSIDENTE :

Je demanderais maintenant à monsieur Yvon Lavigne de venir poser sa question.

1150 **PAR M. YVON LAVIGNE :**

Bonsoir madame la Présidente. Moi aussi, je m'inquiète de l'effet domino, mais c'est surtout en ce qui concerne l'économie de la région. Il y a beaucoup d'écologistes qui applaudissent à chaque fois qu'il y a une usine qui ferme, mais il y a des milliers de chômeurs qui veulent applaudir s'il y a une usine qui ouvre.

1155

Donc qu'est-ce que SLNGaz peut dire à propos des deux cents (200) emplois de construction et des mille (1000) emplois indirects, est-ce qu'on peut être assuré qu'il va y avoir des retombées locales?

1160

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Brosseau, s'il vous plaît.

1165 **PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

Madame la Présidente, effectivement, le plan de match de Stolt LNGaz, c'est effectivement d'avoir le plus de retombées locales possibles, tant en construction qu'en opération.

1170 En construction bien sûr, on aura besoin de tous les genres d'emplois qu'on retrouve sur un chantier de construction.

1175 Il est bien sûr que dans ce genre d'usine là, on aura une partie équipements spécialisés qui probablement viendra de quelque part, soit en morceaux ou quelque chose du genre, mais pour la majorité des travaux où c'est applicable de donner la chance aux entreprises locales d'avoir la chance de soumissionner ou de donner un prix ou de travailler sur ce chantier-là, c'est une priorité pour nous.

1180 Et c'est la même chose au niveau des emplois, bon, on va avoir une trentaine d'emplois à l'usine de Bécancour; le directeur d'usine, c'est déjà quelqu'un de local qui vient de la région de Nicolet.

On va engager des techniciens d'opérations, des ingénieurs de procédés, etc., une trentaine de personnes, et on va tenter de privilégier le bassin local.

1185 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Brosseau.

1190 **PAR M. YVON LAVIGNE :**

Merci, c'était ma seule question.

1195 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

GUY BOISCLAIR

1200 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

J'inviterais maintenant monsieur Guy Boisclair à venir présenter ses questions.

PAR M. GUY BOISCLAIR :

1205

Madame la Présidente, je rejoins un peu mon prédécesseur où il a été mentionné qu'il y aurait beaucoup de retombées économiques. Dites-moi, quelles seraient les retombées économiques outre que celles de la construction pour notre région?

1210

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Brosseau.

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

1215

Madame la Présidente, un, on a déjà des retombées indirectes ou directes dans la région, on est souvent dans le coin, on utilise des installations existantes d'hébergement, de restauration. Ça, je peux appeler ça des retombées plus indirectes.

1220

Par contre, dans le cadre de nos opérations, on va probablement, si on fait du transport par camion, on va faire de la sous-traitance à ce niveau-là. Et également, bon, bien, dans les opérations de l'usine, il peut y avoir de la sous-traitance, plombier, électricien, soudure, ce genre de choses là.

1225

Ça fait partie des discussions qu'on a à l'interne quand on parle d'arriver à l'ingénierie détaillée, comment on s'assure que tout ce package-là, si vous me permettez l'expression pas très francophone, va permettre aux entreprises et aux gens de la région d'en bénéficier.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1230

Merci monsieur Brosseau.

PAR M. GUY BOISCLAIR :

1235

Merci. J'ai pas d'autres questions.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Boisclair.

1240

JOSEPH GUILLEMETTE

1245

PAR LA PRÉSIDENTE :

Maintenant, une question de monsieur Joseph Guillemette!

1250

PAR M. JOSEPH GUILLEMETTE :

Bonsoir madame la Présidente. Alors moi, je suis un petit peu inquiet, perplexe par rapport au transport, les différents modes de transport qui ont été évoqués. Et je me demande si on a vraiment soupesé tous les aléas qui tournent autour de ça.

1255

Le transport ferroviaire, à titre d'exemple, le 8 avril 1928, le pont de chemin de fer de Drummondville a cassé, un convoi qui s'est en allé dans la rivière. Je pense pas qu'il y ait beaucoup de monde qui sait ça. Les gens se rappellent plus de Lac-Mégantic, parce que c'est un peu plus récent. Il n'y avait pas de convoi dangereux là-dedans, c'était juste du bois. Bon, un exemple.

1260

Sur le transport routier, le camionnage, ça me semble à haut risque, je me demande si ça a été soupesé suffisamment.

1265

Puis au niveau des bateaux sur le fleuve, ça, c'est majeur. Pour avoir, dans un entretien privé, discuté avec un ancien pilote sur le Saint-Laurent, il m'a fait part qu'il y avait beaucoup d'incidents qui ne sont pas toujours rapportés. Genre, un moteur qui tombe en panne en hiver par grand froid, la seule façon d'arrêter le bateau, c'est de s'en aller le nez sur le quai puis de se croiser les doigts. Et c'est arrivé, ça lui a arrivé.

1270

Alors il y a des risques majeurs au niveau du transport. Et sans compter le risque intrinsèque au site. On est en face de Trois-Rivières et là, ça me semble l'équivalent, j'exagère en disant une bombe atomique, mais c'est du gaz sous pression, puis c'est du gaz que si on allume ça d'une flammèche, je suis pas sûr des effets, là...

1275

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Guillemette, est-ce que je pourrais vous demander d'en venir à votre question?

1280

PAR M. JOSEPH GUILLEMETTE :

OK. C'est un commentaire, ça.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1285 Oui, justement!

PAR M. JOSEPH GUILLEMETTE :

1290 D'accord. Qui va s'intéresser – ça, c'est une question – qui va s'intéresser à ces questions-là?

PAR LA PRÉSIDENTE :

1295 Écoutez, ce que je comprends de votre question, dans le fond, je peux demander au promoteur, monsieur Brosseau, sur ces points-là, quels sont les éléments que vous avez examinés?

Donc la question du transport selon les différents modes, la question du transport du gaz naturel liquéfié.

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

1300 Madame Lachapelle va répondre à cette question.

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

1305 Bonjour madame la Présidente. Il y avait trois (3) volets à la question, je vais répondre tout d'abord au volet ferroviaire qui me paraît un peu plus facile à répondre. Il n'y aura pas de transport de gaz naturel liquéfié par train à partir de Bécancour. Donc le chargement peut se faire par bateau principalement, c'est le mode de transport privilégié qui est le transport le plus sécuritaire. Et ensuite, par camion.

1310 Par camion, on parle de livraison à pleine capacité, donc les deux (2) unités de liquéfaction en opération, on a quatre (4) camions par semaine, donc huit (8) passages, si on veut, dans le secteur de Bécancour, ce qui représente une augmentation de la circulation très faible.

1315 Les camions qui sont utilisés, il y a déjà des camions qui circulent sur la route qui sont des camions de GNL, pas de Stolt bien sûr, mais de d'autres entreprises, notamment de Gaz Métro, et le transport ne se fait pas sous pression, comparativement par exemple au propane qui est bien connu, qui est transporté au Québec sous pression. Si je compare les deux (2), le transport de gaz naturel liquéfié est beaucoup plus sécuritaire.

1320 Et les réservoirs aussi, je le mentionnerais, sont à double paroi et sont cryogéniques.

Donc c'est un transport, le risque associé au transport par camion est relativement faible.

1325 Maintenant, pour le bateau, les risques pour le transport au niveau maritime, il y a très peu d'accidents qui ont été rapportés au niveau du gaz naturel liquéfié, mais également au niveau maritime.

1330 Et pour plus d'information sur la qualité ou les événements qui sont rapportés au Québec et au Canada, j'inviterais peut-être les gens de Transports Canada à pouvoir répondre à cette question-là; ils sont mieux habiletés que Stolt, à moins que mon collègue veuille parler, ça va!

PAR LA PRÉSIDENTE :

1335 Alors madame Lachapelle, vous m'avez devancée! Donc effectivement, j'aimerais demander à monsieur Bhérer de Transports Canada, si vous pouvez nous donner un complément d'information ou enfin, le point de vue de votre ministère, un portrait très rapide au niveau du transport, dont principalement ferroviaire et maritime, puis également, j'imagine, si vous pouvez, par camion, du transport de gaz naturel liquéfié.

1340

PAR M. CHARLES BHÉRER :

1345 OK. Premièrement, moi, je vais parler du maritime. Alors le promoteur Stolt LNGaz, ça n'a pas été mentionné dans leur présentation, mais ils se soumettent volontairement à un processus d'évaluation qu'on appelle TERMPOL.

1350 TERMPOL, c'est un processus d'examen technique sur des terminaux maritimes et les sites de transbordement, puis ça se concentre principalement sur les routes qui vont être empruntées par les navires, les opérations de transbordement qui vont être effectuées au terminal.

1355

Et puis on se base beaucoup sur un manuel, un TP qu'on appelle, une publication de transport où chacune des études qui doit être soumise par le promoteur est expliquée en détail sur chacun des points.

1355 Et puis on est encore au tout début de l'évaluation TERMPOL dans le sens que le promoteur ne nous a pas encore soumis aucune étude; et aussitôt que les études vont nous être soumises, on a un comité qui va être formé, qui va prendre le soin d'évaluer chacune des études et d'en évaluer la pertinence et commenter et voir ce qu'on peut en conclure.

1360 À la suite de l'évaluation TERMPOL, alors Transports Canada va émettre des recommandations, alors ça va être au promoteur de les suivre.

1365 Il faut bien mentionner que c'est une évaluation, c'est une mesure qui est volontaire que le promoteur a bien décidé de faire par eux-mêmes.

Pour ce qui est du côté ferroviaire, nous, on ne nous a pas encore approchés par rapport à aucun tronçon de transport ferroviaire en ce moment par le promoteur.

1370 J'ai madame Poirier qui est du département de matières dangereuses qui est ici dans la salle qui pourrait peut-être compléter ma réponse si vous voulez bien.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1375 Certainement. Madame Poirier, si vous pouvez vous avancer et il y a un micro normalement sur le côté d'une des deux (2) tables. Normalement il devrait y avoir une place. Si vous voulez vous avancer à la table des personnes-ressources s'il vous plaît.

Donc vous avez dit madame Poirier de Transports Canada, c'est bien ça!

1380 **PAR Mme ÈVE POIRIER :**

Oui, inspecteur pour le transport des marchandises dangereuses.

1385 Alors madame la Présidente, côté transport routier, le transport de GNL est soumis à la réglementation sur le transport des marchandises dangereuses, donc il doit se faire dans des contenants approuvés par la réglementation, donc des citernes cryogéniques.

1390 Il y a la formation reliée au transport de marchandises dangereuses, la documentation, le placardage et aussi, le gaz naturel liquéfié est assujéti à avoir un plan d'intervention d'urgence en cas d'incident de transport.

1395 Donc avant d'offrir une citerne ferroviaire, routière, la compagnie doit déposer un plan d'intervention d'urgence auprès de Transports Canada pour vérifier leur capacité de réponse en cas d'incident au cours du transport.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1400 Donc je vous remercie. Vous venez de nous parler de processus, monsieur Bhérer vous aussi, vous nous avez parlé de processus, mais la majorité des gens ici sont, je crois, peu familiers avec le gaz naturel liquéfié, puis sont peu familiers avec le transport de ces matières-là, donc j'aimerais que vous nous en disiez un petit peu plus au niveau – je comprends qu'au niveau, disons, comment vous qualifiez le risque associé au transport du gaz naturel liquéfié, que ce soit par voie maritime ou

1405 ferroviaire ou par camion, peut-être en nous donnant des comparaisons ou certains chiffres ou en nous fournissant certaines statistiques ce soir ou plus tard ou en nous référant à des documents qui auraient cette information-là.

PAR Mme ÈVE POIRIER :

1410 Vous me permettrez, madame la Présidente, de faire mes recherches et de pouvoir vous revenir avec l'information concrète et validée.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1415 D'accord. Monsieur Bhérier, est-ce qu'au niveau du transport maritime, vous pourriez nous en dire un petit peu plus pour au minimum qualifier ce que ça peut représenter comme risque peut-être comparatif?

PAR M. CHARLES BHÉRIER :

1420 Oui, je peux en rajouter un peu. C'est sûr que le gaz naturel par transport maritime, c'est pas quelque chose qui est nouveau. Le premier navire, c'était dans les années soixante.

1425 Alors en ce moment, dans le monde, il y a environ, les derniers chiffres que j'ai trouvés avec une recherche assez sommaire, il y avait environ trois cent cinquante (350) méthaniers qui étaient en fonction en ce moment dans le monde.

1430 Et oui, il y a déjà eu des accidents, puis il y a déjà eu des accidents que je qualifierais quand même d'assez majeurs, mais qui n'ont jamais résulté en aucun déversement. C'est des navires qui sont très sécuritaires selon leur design, dans le sens qu'ils sont, comme tous les autres pétroliers d'ailleurs, ils sont entièrement à double coque. Donc il y a une coque externe et ensuite une coque interne qui fait toute la longueur, toute la largeur et tout le côté du navire.

1435 Alors dans certains accidents majeurs qui sont arrivés, il y a trois (3) navires qui se sont échoués à grande vitesse sur des roches, puis la coque externe a été percée sur quand même de bonne dimension, puis il n'y a jamais eu de percées qui se sont rendues aux membranes internes qui contenaient du gaz naturel.

Alors de ce côté-là, les méthaniers ont une très bonne cote de sécurité, puis ils sont très bien vus dans l'industrie.

1440 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bhérer, je vous remercie, puis on va sûrement avoir l'occasion de revenir sur ces questions-là.

1445 Donc monsieur Guillemette, vous auriez une deuxième question?

PAR M. JOSEPH GUILLEMETTE :

Rapidement, oui. Je vous remercie, c'est rassurant.

1450

Maintenant, est-ce qu'il y aurait une forme d'imputabilité si c'est si sécuritaire, est-ce que la compagnie, les compagnies soit de transport ou d'exploitation pourraient enfin être imputables en cas de – on a vécu ici il y a un an et demi (1 ½) Lac-Mégantic, il y a quarante-six (46) personnes qui ont péri par le feu, et ces gens-là pourraient vous poser cette question-là, je me mets à leur place.

1455

Et les gens qui devaient être compensés, si vous avez suivi les actualités, c'est assez mince et c'est assez pénible.

1460 Et ma question est celle-ci! Dans quelle manière, ces compagnies-là, soit de production ou de transport, pourraient être enfin imputables? Est-ce qu'il y aurait un dépôt possible, un dépôt de sécurité mais important?

PAR LA PRÉSIDENTE :

1465 Monsieur Guillemette, j'ai bien reçu votre question. Je pense que, dans un premier temps, je demanderais à monsieur Bhérer à nouveau, si vous êtes en mesure de répondre à cette question-là, quelles sont les garanties qui sont exigées des exploitants des navires méthaniers pour être en mesure de couvrir l'ensemble des dommages en cas d'incident?

1470 **PAR M. CHARLES BHÉRER :**

1475 Dans le cas d'un accident pour tous les navires qui transportent une cargaison de vrac liquide comme celle-là, en termes de dommages pour l'environnement et d'imputabilité par rapport au coût, il y a trois (3) fonds qui sont disponibles. Mais c'est sûr qu'il faut regarder un peu les caractéristiques du produit.

En ce moment, le gaz naturel en contact, dans le transport, il est transporté à moins cent soixante deux degrés Celsius (-162 °C), alors si jamais par malheur il y aurait une brèche, aussitôt que le gaz naturel sortirait de la citerne, il tomberait en contact avec peu importe, la coque, l'eau, il

1480 s'évaporerait tout de suite. Alors ça ne ferait pas de dommages pour les berges ou l'environnement
vraiment immédiat du navire, sauf pour l'air évidemment, ce qui est très difficilement quantifiable, si on
veut.

1485 Pour revenir aux trois (3) fonds qui sont disponibles en cas de déversement pour le vrac liquide
et les produits pétroliers, alors premièrement, il y a toujours l'assurance qui est obligatoire pour
chacun des navires, pour chacun des promoteurs.

1490 Ensuite, il y a une convention internationale qu'on appelle CLC en anglais, Civil Liability, puis
c'est des fonds internationaux. Chacun des navires qui transporte du vrac liquide doit payer un certain
montant pour contracter, pour participer à ce fonds international là.

Et on a un volet canadien aussi qui s'est rajouté par rapport à ça, qui est également aussi une
autre contribution.

1495 Et puis ce qui fait au total environ un point six milliard de dollars (1,6 G\$) qui seraient
disponibles en cas de déversement.

1500 Puis depuis quelques années maintenant, Transports Canada a un nouveau programme qu'on
appelle World Class en anglais ou en français, un système de classe mondiale. Donc tout ce qui est
vrac liquide et pétrolier est un peu en révision. On fait l'inspection systématique d'absolument tous les
navires qui transportent du vrac liquide au minimum une fois par année.

1505 Et puis il y a tous ces programmes-là qui sont en ce moment en révision pour voir si c'est
suffisant, si différentes réponses devraient être – tous les scénarios sont envisageables en ce
moment.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Bhérer. Monsieur Dériger.

1510

PAR LE COMMISSAIRE :

1515 Pour continuer, monsieur Bhérer, peut-être une précision! Dans les trois cent cinquante (350)
méthaniers que vous avez relevés dans le monde, est-ce que ce sont tous des méthaniers – quel
volume, quelle dimension ils ont, est-ce qu'ils sont comparables à ceux du projet?

PAR M. CHARLES BHÉRER :

1520 En général, ici – bien, on n'a pas reçu encore de données du promoteur, la seule donnée qu'on a reçue, c'est dans la présentation qu'on a vue à la séance d'information de ce soir qui nous mentionnait une longueur de cent cinquante mètres (150 m).

1525 Alors cent cinquante mètres (150 m), c'est quand même relativement petit pour un navire. En termes de comparaison, le projet de Rabaska, il y a eu un BAPE pour Rabaska, on parlait de navires d'environ trois cents mètres (300 m).

PAR LE COMMISSAIRE :

1530 Mais dans les trois cent cinquante (350) que vous avez relevés, est-ce que c'est des gros méthaniers, ou c'est des petits, est-ce que vous avez la proportion?

PAR M. CHARLES BHÉRER :

1535 Non, j'ai pas de chiffre exact. On pourrait vous revenir là-dessus.

PAR LE COMMISSAIRE :

Est-ce que c'est possible?

1540 **PAR M. CHARLES BHÉRER :**

D'accord, oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

1545 Merci. Peut-être une autre précision, peut-être pour madame Lachapelle cette fois-ci!

1550 Vous parlez de quatre (4) camions environ par semaine, on comprend que dans l'étude d'impact, il y a quand même des ouvrages connexes, c'est-à-dire des ouvrages qu'il va falloir qui soient faits au niveau des endroits pour la réception des bateaux.

On a vu par exemple un projet de cent trente millions (130 M\$) que vous avez annoncé pour la Côte-Nord, donc c'est pas encore fait, j'imagine.

1555 Si les installations ne sont pas en place, est-ce que ce sera quand même encore quatre (4) camions ou est-ce qu'il y aura plus de camions au début, tant que les installations ne seront pas en place? Comment ça va fonctionner, la répartition avec les phases du projet?

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

1560 Monsieur le Commissaire, effectivement, pour la région de Bécancour, on parle actuellement d'une approximation évidemment de quatre (4) camions par semaine, parce qu'on pense pas qu'on aura énormément de clients à desservir directement à partir de l'usine.

1565 Pour ce qui est de la distribution plus dans la partie est du Québec, donc le transport va se faire par petit navire méthanier à partir de la jetée de Bécancour jusqu'à Sept-Îles ou Port-Cartier, peu importe.

1570 Et si on a des installations à faire là-bas et que selon la Loi sur l'environnement nécessite une étude d'impact pour les installations là-bas, il y aura la même chose là-bas, et on verra à ce moment-là, en fonction des clients, il y aura probablement d'autres transports par camion qui se feront en région à partir d'un terminal régional vers des installations de clients.

Est-ce que je réponde à votre question?

1575

PAR LE COMMISSAIRE :

1580 Bien, en partie. En fait, ma question, c'est que si par exemple, les installations ne sont pas en place, est-ce que vous allez privilégier le mode de transport routier en attendant que les installations soient mises en place?

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

1585 Si c'est le cas, ce serait vraiment temporaire. Ce serait une question de délai de mois, parce que la construction n'est pas terminée.

PAR LE COMMISSAIRE :

Votre intention, c'est vraiment le transport par bateau?

1590

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

Tout à fait. Idéalement, on fait pas de temporaire par camion.

1595 **PAR LE COMMISSAIRE :**

OK, merci.

1600 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Brosseau, merci monsieur Guillemette.

PAR M. JOSEPH GUILLEMETTE :

1605 Je vous remercie d'avoir accepté mes commentaires.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Vous avez été chanceux, vous êtes un des premiers à passer!

1610 **PAR M. JOSEPH GUILLEMETTE :**

Je m'estime vraiment chanceux, je vous remercie encore.

1615 _____

PIERRE CROTEAU

PAR LA PRÉSIDENTE :

1620 Monsieur Pierre Croteau s'il vous plaît.

Bonjour monsieur Croteau.

1625 **PAR M. PIERRE CROTEAU :**

Bonsoir. Ma question est : Lors de l'octroi des contrats de construction ou autres, est-ce que les firmes régionales vont être favorisées par rapport à d'autres firmes qui pourraient venir de l'extérieur?

1630 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Brosseau.

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

1635

Madame la Présidente, comme je le disais tantôt, oui on veut privilégier le plus possible de firmes locales. On va détailler plus finement à partir du moment où on va travailler dans notre ingénierie détaillée de quelle façon on va faire ça, quel genre de travaux on peut garder localement mettons, quel genre de travaux où des entrepreneurs locaux pourraient être en compétition avec des gens dans une région agrandie, admettons, si je peux me permettre cette expression-là.

1640

Puis là, j'ai oublié une partie de votre question ou de ma réponse!

Ce que j'allais dire, c'est qu'on travaille déjà avec des gens localement, par exemple au niveau de l'ingénierie, on travaille déjà avec Johnston-Vermette, puis il y a d'autres gens qui vont se greffer actuellement à l'équipe de développement.

1645

PAR LA PRÉSIDENTE :

Peut-être que monsieur Croteau aimerait savoir si vous allez vraiment avoir des mesures, disons, qui vraiment favoriseraient de façon...

1650

PAR M. PIERRE CROTEAU :

Avez-vous un pourcentage?

1655

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

J'ai pas de pourcentage actuellement, parce qu'on n'est pas assez avancé dans notre ingénierie détaillée, ce qui rend l'affaire un petit peu difficile, parce que, bon, quelle sera la part des équipements spécialisés, quelle sera la part du restant!

1660

Mais on a un engagement depuis le début qu'on a présenté ce projet-là en mars 2014, de favoriser les industries locales. On reste sur ce discours-là.

1665

Et comme un de mes patrons a déjà dit, on va être jugé sur nos actions plus que sur nos paroles.

PAR M. PIERRE CROTEAU :

Merci.

1670

PAR LA PRÉSIDENTE :

1675 Merci monsieur Brosseau. Monsieur Croteau, donc ce serait votre seule question, je vous remercie.

MARC-ANDRÉ FORTIER

PAR LA PRÉSIDENTE :

1685 Je demanderais à monsieur Marc-André Fortier de venir poser sa question.

Bonjour monsieur Fortier.

PAR M. MARC-ANDRÉ FORTIER :

1690 Bonsoir madame, bonsoir monsieur. Je suis un simple citoyen de Sainte-Agathe-de-Lotbinière. Lors de l'annonce d'un port méthanier à Bécancour par le PQ entre deux (2) BAPE et une ÉES sur les gaz de schiste, étant en contact avec la conseillère du ministre Blanchet au ministère de l'Environnement et du Développement durable, madame Geneviève, l'obstineuse, sachant très bien que nous ne produisons pas assez de gaz naturel pour notre propre consommation et que nous
1695 devons en importer du gaz de schiste, ce, même avant l'implantation de l'IFFCO à Bécancour aussi, je lui ai donc demandé d'où proviendrait ce méthane. Elle a tenté de me faire accroire que ça proviendrait du Québec!

PAR LA PRÉSIDENTE :

1700 Monsieur Fortier, je m'excuse, mais votre préambule, je ne suis pas sûre de voir comment il mène à votre question, j'aimerais avoir votre question.

PAR M. MARC-ANDRÉ FORTIER :

1705 Bien, OK. Où Stolt va prendre son méthane pour l'exporter?

PAR LA PRÉSIDENTE :

1710 D'accord. Ça, c'est définitivement une question.

Donc monsieur Brosseau, la provenance du gaz naturel qui serait utilisé dans l'usine, s'il vous plaît?

1715 **PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

Madame la Présidente, nous allons nous procurer notre gaz naturel pour la liquéfaction à partir du réseau de distribution existant, donc de Gaz Métro localement. Ça va provenir du réseau de TQM et de TransCanada Pipeline.

1720

On fait affaire avec un fournisseur de gaz naturel qui, lui, va faire des achats. Il s'occupe du transport également. On a un tout et on prend la molécule de gaz naturel qui nous arrive à l'usine.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1725

Est-ce que c'est possible de vous demander, est-ce que vous avez déjà, au moment où on se parle, une garantie d'approvisionnement?

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

1730

On a appliqué dans "l'open season" de TransCanada actuellement, et on a la capacité de transport qui vient avec et également, localement avec Gaz Métro, des discussions sont presque finalisées pour la distribution locale.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1735

Donc ce que vous me dites, c'est presque?

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

1740

Oui. En fait, ce qu'on fait dans une "open season", c'est qu'on signifie notre intérêt et éventuellement, dans quelques mois, on devrait signer un contrat, donner des garanties qui vont couvrir notre demande de transport et ce, pour les quinze (15) prochaines années.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1745

Peut-être qu'un de vos collègues aimerait préciser?

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

1750

Oui, monsieur Semotiuk.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1755 Donc on aura une intervention, je pense, en anglais, donc ceux qui souhaitent disons utiliser les casques d'écoute, c'est le moment.

PAR M. RODNEY SEMOTIUK :

1760 Merci madame la Présidente. Je m'excuse, parce que je suis en train de la formation encore, mais c'est possible à répondre en anglais si vous me permettez!

PAR LA PRÉSIDENTE :

Oui, bien sûr.

BY Mr. RODNEY SEMOTIUK :

1765 For your question with the open season with TransCanada and Trans Quebec Maritimes Pipeline, it's a fifteen (15)-year contract. So with the open season, our commitment eventually is to secure pipeline capacity for fifteen (15) years. So, you know, we are making a commitment for at least fifteen (15) years, that we will be purchasing gas from outside of Quebec and from Southern Ontario from various sources.

Pour votre question, en parlant de "open season", saison ouverte avec TransCanada et Pipeline Maritimes Québec, c'est un contrat de quinze (15) années. Alors avec "l'open season" de TransCanada, notre engagement, c'est de sécuriser la capacité du gazoduc pour les quinze (15) prochaines années, donc c'est notre engagement. Nous allons acheter du gaz à l'extérieur du Québec, le sud de l'Ontario, différentes sources.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1770 Merci beaucoup monsieur Semotiuk. Est-ce que ça a bien fonctionné pour l'interprétation, oui, d'accord.

Donc monsieur Fortier, est-ce que vous avez une deuxième question?

PAR M. MARC-ANDRÉ FORTIER :

1775 Pour continuer sur celle-ci! Si j'ai bien compris, ça va venir d'un petit peu partout, mais ça ne dit pas vraiment si ce sera du gaz de schiste ou du méthane provenant du gaz naturel, car c'est loin d'être pareil.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1780 Je comprends votre question, vous voulez savoir si ce sera du gaz de schiste ou du gaz naturel qui ne proviendrait pas de schiste.

PAR M. MARC-ANDRÉ FORTIER :

1785 Exactement.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Brosseau ou monsieur Semotiuk?

BY Mr. RODNEY SEMOTIUK :

Merci encore Madame la Présidente. Pour répondre à votre question, we are working with Canadian Gas Brokers in Southern Ontario, so it's a combination of Canadian molecules and there'll probably be some American molecules.

So to understand exactly, you know, the origin, we don't know because some of those will come out of gas storage which will mean Alberta Gas from sedimentary that is stored in Southern Ontario, there could be some tight gas or what is called associated gas from oil production, and there could also be some shale gas in there.

But we are working with receipt points in Southern Ontario such as Parkway, Niagara and also we are looking in the future at Dawn, but for storage in place and, as I say, this is sort of like with electricity where you pick up electricity off the grid and you don't know if that was generated with coal, gas or nuclear in Ontario.

But, you know, it will a combination of Canadian molecules slightly with some

Présentement, nous travaillons avec des courtiers de gaz naturel de l'Ontario du sud, donc c'est une combinaison de molécules canadiennes et il y aura des molécules américaines aussi.

Alors pour comprendre exactement l'origine, nous ne pouvons le savoir, parce que certaines vont venir de réservoirs de gaz Alberta Gaz sédimentaires qui sont entreposés dans le sud de l'Ontario, ce qui est appelé aussi le gaz associé, la production d'huile donc; il pourrait y avoir aussi du gaz de schiste à l'intérieur.

Mais nous, nous travaillons avec des points de réception en Ontario du sud comme Parkway, Niagara, et nous regardons à Dawn aussi, il y a des endroits d'entreposage, mais c'est un peu comme avec l'électricité où on prend l'électricité du réseau et on ne sait pas si elle a été générée avec du charbon, le nucléaire ou le gaz.

Alors ce sera une combinaison de molécules canadiennes probablement avec des

American molecules and how they were produced, we don't know but it is no different than what is happening in Québec with regards to natural gas currently that is used.

molécules américaines. Comment elles sont produites, je ne le sais pas, mais c'est pas différent de ce qui se passe au Québec par rapport avec le gaz naturel présentement.

1790

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Semotiuk.

1795

Monsieur Fortier, je vous demanderais de revenir. Vous avez eu droit à vos deux (2) questions, donc je vous demanderais de vous réinscrire au registre.

PAR M. MARC-ANDRÉ FORTIER :

1800

On n'avait pas vraiment répondu à ma première question, donc je voulais spécifier, ce n'était pas une deuxième question.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1805

Mais, monsieur Fortier, je vous demanderais quand même de revenir pour deux (2) questions.

RICHARD CHARTIER

1810

PAR LA PRÉSIDENTE :

Je demanderais maintenant à monsieur Richard Chartier de s'avancer.

1815

Bonjour monsieur Chartier.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

1820

Bonsoir madame la Présidente. Premièrement, je tiens à vous féliciter pour le rapport du BAPE sur les gaz de schiste, c'est un très beau rapport, très beau travail.

1825

Vous savez, pour moi, madame la Présidente, l'importance, vous l'avez vu aux audiences du BAPE, on a encore des audiences, on a l'impression d'être dans un "merry-go-round" en anglais, un carrousel en français!

Mon inquiétude est toujours la même, madame la Présidente, et ma question est celle-ci! Je voudrais demander à cette compagnie-là, je veux savoir si cette compagnie obtient des subventions provinciales, fédérales pour son projet?

1830 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Chartier. Monsieur Brosseau.

1835 **PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

Madame la Présidente, ce projet-là est fait à partir d'un investissement privé et il n'y a pas de programme de subvention ni fédérale, ni municipale, ni provinciale.

1840 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Brosseau. Monsieur Chartier.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

1845 Merci. Ma deuxième question! Cette compagnie peut-elle me dire s'il y a des compromis à faire à la contamination de l'eau potable?

PAR LA PRÉSIDENTE :

1850 Si je comprends bien, monsieur Chartier, votre préoccupation, ce serait qu'il y ait une éventuelle contamination de l'eau suite au projet?

PAR M. RICHARD CHARTIER :

1855 Ma question est bien celle-ci : Est-ce que dans leur tête, est-ce qu'on peut prendre des risques à la contamination de l'eau potable? On a vu à Longueuil ce qui s'est passé.

Suite à ça, ma question, mon inquiétude est celle-ci : Est-ce que ces gens-là peuvent me dire si dans leur tête, c'est important, le risque, de prendre des risques à la contamination de l'eau potable.

1860 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Chartier. Monsieur Brosseau ou madame Lachapelle.

1865 **PAR Mme LINA LACHAPELLE :**

En fait, je peux répondre d'une certaine façon à la question, si je l'interprète bien. Si je l'interprète pas comme il faut, on pourra demander à monsieur Chartier peut-être de préciser.

1870 Alors pour ce qui est de la contamination de l'eau due aux opérations d'une usine de liquéfaction, les possibilités de contamination sont relativement limitées de par la nature même du produit.

1875 Monsieur Bhérer l'a mentionné tantôt, le gaz naturel liquéfié, s'il y a déversement sur le sol, le gaz va s'évaporer tout de suite, en fait le liquide pardon, le gaz naturel liquéfié, il est liquide, mais lorsqu'il est déversé, il prend de la température et s'évapore et il n'y aura pas de résidus au sol. Il n'y a pratiquement pas de contamination.

1880 Par contre, on veut pas dire que c'est exempt totalement de possibilité de contamination. On est dans un environnement industriel, il y aura des pompes, des compresseurs, des équipements qui contiennent des huiles hydrauliques, des lubrifiants, et il y a toujours une possibilité qu'il y ait une faible contamination du sol, mais ça, ça se gère avec un bon système de gestion de l'environnement et un entretien adéquat.

1885 Il y aura par ailleurs, pour protéger, préserver la qualité de l'eau de surface et de l'eau souterraine, les aires de procédés, parce que les équipements sont tous extérieurs, l'eau de pluie qui va tomber sur ces surfaces-là va être drainée vers un bassin de rétention.

1890 En amont du bassin, il y a un séparateur d'hydrocarbures pour s'assurer d'éliminer au cas où il y aurait eu entraînement d'huiles et graisses qui se seraient retrouvées sur les équipements et là, qui se seraient retrouvées ensuite dans les eaux pluviales, on a un séparateur d'hydrocarbures et ensuite, un bassin de rétention.

1895 Donc je pourrais affirmer que les risques de contamination à l'environnement, aux cours d'eau, sont relativement très faibles pour une usine de liquéfaction.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci madame Lachapelle.

1900 **PAR M. RICHARD CHARTIER :**

Madame la Présidente, ça répond pas à ma question. Ici, on détourne la question, madame la Présidente.

1905

On me dit qu'il y a risque de contamination, on est dans un quartier industriel, il peut y avoir de la contamination, madame la Présidente, mais on répond pas à ma question qui est celle-ci! Est-ce qu'aux yeux de cette compagnie, est-ce qu'on peut risquer de polluer l'eau potable du Québec?

PAR LA PRÉSIDENTE :

1910

Monsieur Chartier, madame Lachapelle vous a répondu en vous expliquant ce que la compagnie avait pris comme mesures pour minimiser l'impact. Je vous avoue que je prends ça comme une réponse à votre question.

1915

Je vous demanderais peut-être de nous revenir avec des questions additionnelles, à moins que, monsieur Brosseau, vous souhaitiez ajouter à cette information?

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

1920

En fait, tout ce que je peux dire, c'est que non, on n'a pas l'intention de polluer l'eau potable du Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1925

Merci monsieur Chartier.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

1930

Donc il n'y a pas de compromis à faire. C'était ma question, est-ce qu'il y a un compromis à faire?

PAR LA PRÉSIDENTE :

1935

Monsieur Chartier, merci.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

1940

On me dit qu'il peut y avoir risque de pollution.

1945

NICOLE RACINE

PAR LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais maintenant madame Nicole Racine à venir poser ses questions.

1950

PAR Mme NICOLE RACINE :

Bonsoir. On a déjà parlé de la provenance de ce gaz. Je comprends parfaitement que la compagnie, une fois qu'elle a l'assurance d'un volume de gaz, que finalement, c'est pas vraiment son problème si la molécule vient du Canada ou des États-Unis. Je suis capable de comprendre ça.

1955

Maintenant, leur fournisseur, est-ce qu'il peut répondre à notre question : D'où viennent les molécules de gaz, s'il vous plaît?

1960

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Brosseau ou monsieur Semotiuk, je sais pas?

1965

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

Monsieur Semotiuk.

BY Mr. RODNEY SEMOTIUK :

Merci, Richard. Madame la Présidente, we are working with a gas broker of Southern Ontario, DTE Energy which is fairly active in Southern Ontario as well as Québec, so some of our customers may take the decision to provide us directly with gas because some of the large companies that we are dealing with as customers also buy gas for other parts of their operations. So on one hand, if our client says: "We will supply the gas and deliver it through your transportation contract to Bécancour", we have no idea where is their gas coming from and we have no control over where they decide to buy the gas.

Nous travaillons présentement avec un courtier du sud de l'Ontario, DTE Energy qui est très actif aussi dans le sud de l'Ontario ainsi qu'au Québec. Alors certains de nos clients peuvent prendre la décision de les fournir directement en gaz, puisque certaines compagnies avec qui nous faisons des affaires en tant que client achètent aussi du gaz de cet opérateur. Alors si notre client dit, nous allons fournir le gaz et le donner au travers de votre programme de transport à Bécancour, nous n'avons aucune idée d'où ce gaz peut venir et aucun contrôle, à savoir où ils achètent leur gaz.

Now, for some of our other clients or customers we are in discussions with, they will ask us to procure the gas and the most economic place right now to procure gas is in Southern Ontario and you're seeing that as well here within Québec and Ontario where gas, there is less and less gas coming perhaps from Western Canada.

But in regards to working with our broker to say: "Can you identify exactly, if we're buying gas from Company A or Company B, how much of this is from where?" It's not always easy to determine because gas is put into storage and they have multiple contracts and it's hard to differentiate country of origin when you're dealing with gas brokers, like it is a difficult task. It's no different.

As I used the example in Ontario where electricity in the grid comes from a multiple of different sources, some renewable, some from fossil, some from other fuels such as nuclear, so you can't really differentiate when you're buying where it is coming from. It's not easy. It's commingled.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1970 Merci monsieur Semotiuk. Madame Racine.

PAR Mme NICOLE RACINE :

1975 Je regrette de ne pas avoir emmené mes écouteurs!

PAR LA PRÉSIDENTE :

Ah, désolée!

Pour d'autres clients, ou futurs clients que nous discutons, ils vont nous demander de nous procurer le gaz, et l'endroit le plus économique présentement, c'est dans le sud de l'Ontario, et on le voit ici au Québec et en Ontario où il y a de moins en moins de gaz qui vient de l'ouest du Canada.

Cependant, en travaillant avec notre courtier pour dire, est-ce que tu pourrais identifier exactement si nous achetons le gaz de la compagnie A ou de la compagnie B et combien, c'est pas facile à déterminer, parce que le gaz est entreposé et ils ont de multiples contrats, et c'est difficile à différencier le pays d'origine quand on fait affaire avec des courtiers de gaz.

Donc c'est comme j'ai utilisé l'exemple, en Ontario où l'électricité vient de différentes sources, certaines renouvelables, certaines fossiles, d'autres nucléaires, alors on peut pas vraiment différencier quand on achète l'électricité d'où elle vient, c'est pas facile.

1980

PAR Mme NICOLE RACINE :

Non, c'était mon problème à moi.

1985

Tantôt, ils ont répondu qu'ils n'avaient aucune subvention du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral, maintenant, j'aimerais savoir, il semble que la Ville offre un congé de taxes à une entreprise.

1990

Alors ma question serait pendant combien d'années il y a un congé de taxes et à partir de quand il commence?

Est-ce qu'il commence au moment de la construction ou il commence au moment où l'usine est en opération? Est-ce que la municipalité peut répondre à ma question s'il vous plaît?

1995

PAR LA PRÉSIDENTE :

Oui. Donc je demanderais à monsieur Girouard de la ville de Bécancour s'il vous plaît de répondre à la question.

2000

PAR M. JEAN-MARC GIROUARD :

Avec plaisir madame la Présidente. Le congé de taxes commence lorsque les opérations débutent.

2005

PAR Mme NICOLE RACINE :

Et pour combien de temps?

2010

PAR M. JEAN-MARC GIROUARD :

Trois (3) ans.

2015

PAR Mme NICOLE RACINE :

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Girouard, merci madame Racine.

2020

SERGE FORTIER

PAR LA PRÉSIDENTE :

2025

Il semblerait que dans ma liste, j'ai oublié monsieur Serge Fortier, donc je m'en excuse, ce n'était pas voulu!

Donc monsieur Fortier, nous vous écoutons.

PAR M. SERGE FORTIER :

2030

Merci. Bonjour madame la Présidente, bonjour monsieur Dériger, bonjour tout le monde. Écoutez, mes deux (2) préoccupations, je dirais mes deux (2) plus grandes préoccupations, parce que j'en ai plusieurs, mais là on a droit à deux (2), alors je vais y aller avec celles-là!

2035

L'approvisionnement en gaz puis les clients de Stolt. Alors j'ai deux (2) questions.

L'approvisionnement en gaz, écoutez, on revient là-dessus, ça va être redondant, ce sujet-là, parce que dans notre région, c'est très préoccupant. Vous savez que le dossier du gaz naturel dans la vallée du Saint-Laurent fait couler beaucoup d'encre depuis cinq (5) ans.

2040

Alors sachant que Stolt Bécancour aurait une capacité de production de gaz naturel liquéfié très élevée; sachant que le Québec devra obligatoirement augmenter soit ses importations ou soit sa production de gaz naturel pour fournir Stolt ou encore toute autre usine de liquéfaction qui voudrait s'implanter, car vous savez que dire oui à une usine, c'est d'ouvrir la porte à d'autres promoteurs du même genre aussi. Alors nous, ça nous préoccupe ça aussi.

2045

Sachant que pour obtenir du gaz naturel, c'est-à-dire du méthane, il faut soit l'extraire du sous-sol ou soit le produire à partir de la biomasse, procédé appelé la biométhanisation;

2050

Sachant aussi que la biométhanisation est encore malheureusement trop peu développée au Québec, il ne reste que l'approvisionnement via l'extraction du sous-sol de gaz provenant d'hydrocarbures fossiles;

2055

Ma question s'en vient! C'est important de mettre ça en contexte. Parce que sachant que l'extraction de gaz est de plus en plus complexe et nécessite des procédés contestés et extrêmement dangereux appelés fracturation du schiste, procédé qui a fait l'objet d'ailleurs d'études approfondies ici au Québec par le BAPE sur le gaz de schiste et qui rendait son rapport d'ailleurs à la fin 2014, rapport on ne peut plus clair confirmant les nombreuses craintes fondées sur les risques pour la santé des

2060 populations et des animaux de ferme, sur les risques de contamination de l'eau et de l'air ainsi que sur toutes les externalités économiques et sociales...

PAR LA PRÉSIDENTE :

2065 Monsieur Fortier, je vous demanderais d'en venir à votre question, s'il vous plaît.

PAR M. SERGE FORTIER :

2070 Ma première question est celle-ci, j'arrivais! Mais ça, c'est un contexte qui est important, parce que tout se joue autour de ça. C'est pour ça, mais je veux pas insister.

Alors ma question est celle-ci, et j'aimerais m'adresser, non pas à l'industrie, au promoteur, on a eu la réponse du promoteur, puis dans le fond, pas qu'il s'en fout, mais ça ne les regarde pas. Ce qu'ils veulent, c'est avoir du gaz; s'ils sont capables de s'approvisionner en gaz, c'est beau.

2075 Mais moi, j'aimerais m'adresser plutôt à nos dirigeants, nos décideurs, nos ministères concernés, le ministère des Ressources naturelles, le ministère de l'Environnement.

2080 Alors ma question est la suivante : Permettre l'implantation d'une telle usine encouragera-t-il la production voire même l'augmentation de la production puis d'exploitation de gaz de schiste dans le monde, monde qui inclut le Québec, en particulier la vallée du Saint-Laurent, et plus précisément la MRC de Bécancour hautement convoitée par les gazières? Ça, c'est ma première question.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2085 Merci monsieur Fortier. Donc je demanderais peut-être dans un premier temps à monsieur Sirois du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de commenter et ensuite, je demanderais à monsieur Michon du ministère de l'Environnement.

PAR M. RICHARD SIROIS :

2090 Comme l'a mentionné le promoteur tantôt, le marché du gaz naturel, c'est un marché, le transport, qui est intégré. La molécule, c'est difficile de savoir quelle est sa provenance.

2095 Je ne crois pas que l'implantation d'une telle usine au Québec favoriserait la production des gaz de schiste nécessairement au Québec. Ça va demander un approvisionnement X qui a besoin, pour leur production, mais je dirai pas que ça va augmenter la production des gaz de schiste de façon linéaire. Je ne vois pas de relation directe entre les deux (2).

PAR LA PRÉSIDENTE :

2100 Merci monsieur Sirois. Monsieur Michon, est-ce que vous auriez des commentaires à ce sujet-là?

PAR M. PIERRE MICHON :

2105 Non, on n'a pas de commentaires qui s'ajoutent aux commentaires du ministère des Ressources naturelles. Tout simplement de souligner qu'il y a quand même un important rapport qui met quand même, le rapport sur les gaz de schiste, qui met quand même une emphase sur cette problématique-là.

2110 On voit pas nécessairement demain matin l'exploitation des gaz de schiste au Québec.

 Mais on comprend que l'approvisionnement comme tel, c'est pas tant de notre responsabilité de savoir sur le réseau à quel endroit, de quelle façon il a été produit, ce gaz-là.

2115 Donc j'ai pas rien à ajouter. Ça demeure assez, je vous dirais inconnu sur à court terme, ou je dirais que c'est peu probable à court terme qu'on puisse faire le lien avec les gaz de schiste du Québec actuellement.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2120 Merci monsieur Michon. Monsieur Fortier, votre deuxième question.

PAR M. SERGE FORTIER :

2125 Oui. Elle est un peu en lien quand même, là! C'est concernant les clients de Stolt.

 Sachant qu'un fournisseur de gaz liquéfié comme Stolt a besoin de clients pour écouler sa production;

2130 Sachant que le contexte mondial d'augmentation des gaz à effet de serre nous oblige à nous éloigner des hydrocarbures fossiles, incluant gaz, pétrole et charbon;

2135 Sachant que les clients visés ne sont pas encore des consommateurs de gaz naturel, on assistera donc à une augmentation de la consommation du gaz naturel au Québec; l'argument entendu est que ces usines seront obligées de consommer du mazout alors que le gaz naturel est moins polluant, sauf que c'est seulement lors de sa combustion qu'il est moins polluant;

2140 Sachant que le Québec possède des surplus d'électricité et que sa production, son transport et son utilisation sont beaucoup plus sécuritaires que les risques que nous font courir les hydrocarbures de tout genre, ma question est :

2145 Pourquoi le Québec, en quoi le Québec ressortira-t-il gagnant économique à long terme sur le plan d'une politique énergétique globale et durable s'il permet des projets qui nous maintiendront encore pour cinquante (50) ans dans la consommation d'hydrocarbures à grande échelle?

2150 Alors je comprends que pour l'instant, ça vous préoccupe pas que le gaz provienne de d'autres pays et qu'il soit exploité par fracturation qui crée des problèmes sur l'environnement ailleurs? Là, on est prêt à s'embarquer pour cinquante (50) ans, puis ailleurs, vont-ils être encore capables de fournir du gaz, rendus là?

L'usine qui va se bâtir, elle va durer longtemps. Les usines qui vont être approvisionnées vont durer longtemps.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2155 Monsieur Fortier, je pense que votre question, c'était, il y a une quinzaine de mots, donc je vais demander à monsieur Sirois d'Énergie et Ressources naturelles de répondre à votre question d'il y a quelques instants. Vous avez parlé d'utilisation de gaz naturel versus utilisation d'électricité.

2160 Alors donc, j'aimerais là-dessus que monsieur Sirois, vous nous donniez en fait des éléments de réponses. Et ensuite, on verra si on veut compléter avec quelqu'un d'autre.

PAR M. RICHARD SIROIS :

2165 Présentement, il y a une politique énergétique qui est en développement au gouvernement du Québec, c'est la politique énergétique qui fait suite à la dernière qui vient de se terminer.

2170 Les premières consultations débutent. Vous allez avoir le loisir de vous exprimer sur une tribune ou à tout le moins sur Internet, c'est ouvert sur Internet présentement. Puis là, est-ce que vous pouvez préciser, madame la Présidente, sur quoi je devrais répondre?

PAR LA PRÉSIDENTE :

2175 Bien, je vous avoue, ce que j'ai compris de la question de monsieur Fortier, c'est qu'on a beaucoup d'électricité au Québec, puis contrairement, le promoteur a précisé qu'il y aurait un gain en utilisant du gaz naturel plutôt que du mazout ou du diesel. Monsieur Fortier dit, pourquoi est-ce qu'on n'utiliserait pas de l'électricité à la place.

Donc j'aimerais peut-être vous entendre et ensuite, je demanderai certainement au promoteur de revenir sur cette question.

2180

PAR M. RICHARD SIROIS :

D'accord. Le mixte énergétique au Québec reste quand même à cinquante pour cent (50 %) électrique, ça, il faut le préciser.

2185

Pour ce qui est du promoteur, lui, son objectif dans l'optique, c'est de faire déplacer des énergies fossiles qui sont beaucoup plus polluantes que le gaz naturel. Il faut comprendre que les hydrocarbures, bon, on en a encore pour quelques décennies, on peut pas du jour au lendemain s'en passer malheureusement, si je peux m'exprimer ainsi personnellement.

2190

Sauf que le promoteur pourra compléter avec les bénéfices environnementaux de déplacer de l'huile lourde, du numéro 6 ou du numéro 2 par du gaz naturel sur une base à moyen terme.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2195

Peut-être, monsieur Sirois, parce que c'est une question qui revient souvent, en termes de possibilité d'utilisation, pourriez-vous nous dire quelques mots sur les industries qui utilisent actuellement du pétrole, du diesel ou du mazout, quelle est la possibilité réelle d'utiliser de l'électricité? Pourriez-vous un petit peu élaborer là-dessus?

2200

PAR M. RICHARD SIROIS :

Je suis pas un spécialiste de l'industrie lourde ou des procédés industriels, peut-être que je pourrais faire un clin d'œil à mes collègues qui pourraient répondre, mais pour l'instant, ce que je peux vous dire, c'est que l'intensité énergétique que ça prend pour certaines industries sur la Côte-Nord par exemple, l'électricité ne pourrait pas le faire. Ça prend absolument de l'huile ou un combustible fossile.

2205

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Sirois. Est-ce que, monsieur Brosseau, vous auriez un complément d'information sur cette question?

2210

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

Bien en fait, ce que je peux rajouter aux réponses que monsieur Sirois a données, c'est qu'effectivement, c'est l'avantage environnemental de faire le transfert du mazout et du diesel vers le gaz naturel qui donne des réductions d'émissions de gaz à effet de serre d'environ trente pour cent

2215

(30 %), un gain économique et aussi l'élimination de particules et autres polluants comme le dioxyde de soufre et le monoxyde d'azote.

2220

PAR LA PRÉSIDENTE :

Mais, monsieur Brosseau, je comprends un peu le commentaire de monsieur Fortier, qui revient assez souvent, les gens ont l'impression, au Québec on a beaucoup d'électricité, ils ont souvent l'impression qu'on pourrait utiliser l'électricité pour à peu près n'importe quelle fin.

2225

Donc dans les cas dont on parle, les cas que vous visez, est-ce que l'électricité est une option?

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

2230

Non, l'électricité n'est pas une option pour ces clients-là. C'est un peu comme monsieur Sirois vient d'expliquer, c'est l'énergie qu'ils ont besoin qui doit être produite actuellement par des hydrocarbures.

2235

Alors l'idée, c'est d'améliorer le sort en prenant la moins polluante.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Brosseau. Monsieur Dériger.

2240

PAR LE COMMISSAIRE :

Monsieur Brosseau, juste pour bien comprendre! En fait, ce que vous nous dites, c'est plus une question de puissance qu'une question de quantité d'énergie, est-ce que c'est ça la raison?

2245

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

Monsieur Torkildsen va répondre à celle-là.

BY Mr. BJORN TORKILDSEN :

Madame la Présidente, it's the nature of the industry; they cannot use electricity for this type of process. It would be the processes where you use oil and the oil would be replaced by natural gas. So electricity is not an option for this type of industry.

Madame la Présidente, c'est dans la nature de l'industrie, ils ne peuvent pas utiliser l'électricité pour ce genre de processus. C'est les processus où on utilise l'huile ou le diesel, et ce serait remplacé par le gaz naturel. L'électricité n'est pas une option pour ce genre d'industrie à ce moment-ci.

2250 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Torkildsen. Merci monsieur Fortier.

2255

MARC BRULLEMANS

PAR LA PRÉSIDENTE :

2260 J'inviterais monsieur Brullemans à venir poser ses questions.

PAR M. MARC BRULLEMANS :

2265 Bonsoir madame, bonsoir monsieur.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir monsieur Brullemans.

2270 **PAR M. MARC BRULLEMANS :**

Dans un article du Courrier Sud du 18 mars 2014, on peut lire que «SLNGaz évaluera également les occasions d'affaires permettant d'exporter le gaz naturel liquéfié aux industries présentes dans les Maritimes, le Nunavik ainsi qu'en Europe et aux États-Unis».

2275

Dans l'éventualité où le GNL est exporté, est-ce que le gaz naturel liquéfié chargé à Bécancour pourrait faire ou ferait l'objet de l'entente de sécurité énergétique en vertu de l'ALÉNA avec les États-Unis?

Est-ce que ça serait assujetti au traité de l'ALÉNA?

2280

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Brullemans. Monsieur Brosseau.

2285

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

Madame la Présidente, je n'ai pas la réponse à cette question actuellement. On va tenter de faire le plus rapidement possible pour vous revenir avec une réponse à cette question-là.

2290

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Brosseau. Pensez-vous peut-être pouvoir nous répondre demain avec la réponse?

2295

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

Je l'espère sincèrement.

2300

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Brullemans.

PAR M. MARC BRULLEMANS :

2305

Ma deuxième question! Dans un rapport de la firme McCarthy Tétrault en 2013, il est indiqué que «L'exploitation d'installation de gaz naturel liquéfié est extrêmement énergivore en électricité et qu'en Colombie-Britannique, les sociétés envisagent de produire de l'électricité en brûlant du gaz naturel».

2310

Se pourrait-il que Stolt LNGaz utilise une des centrales au gaz dans le parc de Bécancour pour s'alimenter en électricité et si oui, comment les citoyens pourraient-ils le savoir?

PAR LA PRÉSIDENTE :

2315

Monsieur Brosseau.

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

2320 Madame la Présidente, non, on n'a pas cette intention. On aura besoin, à terme, d'environ cinquante mégawatts (50 MW) qui seront fournis par Hydro-Québec, par une ligne électrique qui va arriver du poste Cournoyer qui est situé dans le parc industriel.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2325 Merci monsieur Brosseau. Merci monsieur Brullemans.

LOUIS-PATRICE BESSETTE

2330

PAR LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais maintenant monsieur Louis-Patrice Bessette.

2335

Bonjour monsieur Bessette.

PAR M. LOUIS-PATRICE BESSETTE :

2340 Bonsoir madame Grandbois, monsieur Dériger. Ma question porte sur l'étude d'impact SNC-Lavalin où on a eu des chiffres qui nous ont été présentés un peu plus tôt, puis certains de ces chiffres-là m'ont fait un peu sursauter.

2345 Quand on parle des camions, des accidents de camion qui ont été répertoriés, on parle d'un seul boyau brisé, et puis de deux (2) sorties de route seulement sans conséquence du tout.

Alors ma question, ces chiffres-là proviennent d'une analyse de quel genre? Une seule industrie comparable ou toute l'industrie du gaz au complet, en Amérique du Nord ou mondiale? De quoi on parle au juste ici?

2350

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Brosseau, est-ce que vous pourriez nous en dire un peu plus sur les données en question?

2355 **PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

Madame Lachapelle va répondre.

2360 **PAR Mme LINA LACHAPELLE :**

Pour les statistiques d'accidents concernant les accidents par camion, ça a été pris de la Norvège par les gens qui travaillaient sur le projet de Norconsult qui travaillaient avec Stolt LNGaz qui nous ont fourni les statistiques d'accidents en Norvège où on a le transport par camion.

2365 Et les accidents sont répertoriés et rapportés au gouvernement.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2370 Merci madame Lachapelle. J'aurais le goût de demander à monsieur Bhérier, un peu plus tôt, vous ou votre collègue, je ne me souviens pas très bien, vous avez fait allusion à certaines statistiques sur les questions d'accidents dans le cas de transport, transport par camion de gaz naturel liquéfié.

2375 On a mentionné aussi les documents, mais ça a été fait un peu vite, est-ce qu'on peut vous demander d'identifier les documents pertinents ou les statistiques pertinentes que vous pourriez avoir à votre ministère sur cette question-là, et puis de nous en faire le dépôt le plus tôt possible?

PAR M. CHARLES BHÉRER :

2380 Certainement. Madame Poirier me fait signe que oui.

Mais il ne faut pas oublier aussi que présentement au Canada, pour le transport maritime, il n'existe aucun méthanier canadien. Alors c'est sûr qu'il n'y a jamais eu aucun accident maritime au Canada avec le transport maritime.

2385 Il y a seulement un terminal en ce moment au Nouveau-Brunswick, Canaport qui est en opération depuis quelques années, et puis c'était un terminal qui était voué à l'importation du gaz naturel, puis avec la dynamique des marchés, il y a eu très peu de navires qui sont arrivés à ce terminal-là jusqu'à présent.

2390 Alors je peux vous dire sans me tromper qu'il n'y a jamais eu d'accident ici au Canada. Pour le côté mondial, c'est un petit peu plus difficile pour nous d'aller chercher des données sur des accidents. Ce qui est rapporté à l'OMI, l'Organisation mondiale maritime, on a quelques données, alors on va essayer de trouver ce qu'on peut pour vous le donner.

2395 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Mais ça, c'est du côté maritime, puis ça nous intéresse bien sûr, mais j'aimerais, dans ce cas-ci, que vous nous fournissiez les données que vous pouvez avoir du côté du transport par camion de gaz naturel liquéfié.

2400 Monsieur Dériger, vous aviez, je crois, une question?

PAR LE COMMISSAIRE :

2405 Ma question s'adresse plutôt à monsieur Veillette de la Société du parc industriel et portuaire.

2410 On comprend bien que les accidents de camion, c'est sûr que c'est variable selon les conditions climatiques, selon la conditions des routes, c'est difficile de comparer des statistiques souvent ailleurs, mais par contre dans votre parc, dans le parc industriel, est-ce que vous avez des statistiques, vous, d'accidents qui sont survenus pour du transport de marchandises dangereuses ou encore pour des bateaux qui sont venus en collision avec le quai, des types d'accidents comme ceux-là, est-ce que ça existe chez vous?

PAR M. MAXIME VEILLETTE :

2415 On pourrait sortir les statistiques, c'est des choses qui arrivent de façon très peu fréquente. Les accidents, à date, dont on a eu connaissance, c'est des cas par exemple, des accidents avec des infrastructures en place dans le parc industriel.

2420 On peut penser, on a des arches pour protéger nos conduites qui peuvent transporter des matières dangereuses d'un côté à l'autre des rues, on a des arches de protection qui sont en amont pour que les camions puissent pas accrocher la conduite. Ça, on a déjà eu des accidents là-dessus. Donc ils ont fait leur travail, elles ont empêché que les camions puissent aller faire un impact sur la conduite.

2425 Sinon, des accidents avec des matières dangereuses, ce n'est pas arrivé. C'est arrivé avec des camions qu'en faisant cet accident-là ont eu des déversements au niveau des conduites d'huile qui sont sur les camions, mais rien hors de l'ordinaire pour un accident de camion.

2430 Même chose au niveau du transport maritime. On a quelques accidents, des fois, des collisions avec le quai à certains endroits, quand il y a des vents très forts, ça peut arriver. Mais encore là, aucun déversement majeur récemment.

2435 On a eu, à certaines époques, des déversements qui ont eu lieu, mais qui ont toujours été réglés de façon correcte. Et c'est jamais en lien avec les marchandises, c'est plutôt en lien avec les équipements, les moteurs, l'huile qui est dans le mécanisme tout simplement.

PAR LE COMMISSAIRE :

2440 Est-ce que vous pourriez quand même nous fournir des données?

PAR M. MAXIME VEILLETTE :

2445 Absolument. Puis si je peux même référer peut-être la question au ministère de l'Environnement, on a l'obligation, au ministère de l'Environnement, de déclarer lorsqu'il y a un déversement, et eux autres tiennent des registres de tous ces incidents-là. Donc au niveau des déversements de matières dangereuses, eux autres pourront plus facilement, je pense, encore que moi, répondre à ça.

2450 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Michon.

PAR M. PIERRE MICHON :

2455 Le registre, en fait, il est public, je pense, depuis 2008 seulement. Donc les données disponibles sont des données depuis 2008.

PAR LE COMMISSAIRE :

2460 Est-ce que vous pouvez nous fournir le lien Internet?

PAR M. PIERRE MICHON :

2465 Oui, certainement.

PAR LE COMMISSAIRE :

2470 Merci. Monsieur Tremblay, vous voulez ajouter quelque chose?

PAR M. MARTIN TREMBLAY :

2475 Oui. Dans le cadre de l'étude d'IFFCO, il y a un rapport qui avait été produit, je vois, par le Comité régional de sécurité civil et la Ville de Bécancour sur la gestion des matières dangereuses dans la région. J'ai pas pris vraiment connaissance du rapport, mais peut-être qu'il y a des informations au niveau des accidents qui ont été répertoriés puis des matières qui transitent.

PAR LE COMMISSAIRE :

2480 Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2485 Merci. Monsieur Bessette, votre deuxième question.

PAR M. LOUIS-PATRICE BESSETTE :

2490 Bien, je suis pas certain que l'ensemble des réponses m'ont satisfait, là, en tout cas, ces gens-là conduisent vraiment mieux que moi! Seulement deux (2) accidents dans toute la Norvège, en tout cas!

2495 J'ai une deuxième question. Je pense que monsieur, au coin, me l'a un peu volée, c'est de savoir combien de ports sont équipés pour recevoir, donc combien de clients vont avoir notre compagnie Stolt au Québec? J'ai cru comprendre qu'il y en avait un seulement au Nouveau-Brunswick, j'aimerais savoir combien de clients potentiels?

2500 Parce qu'on parle d'approvisionner des clients qui sont pas raccordés au réseau de gazoduc actuellement, donc au Québec, est-ce qu'il y en a réellement tant que ça, des clients potentiels, puis où?

PAR LA PRÉSIDENTE :

2505 Je vais passer la question à monsieur Brosseau, mais disons, une petite précision, je crois que monsieur Bhérer parlait de port méthanier d'où partent des méthaniers qui transportent du gaz naturel liquéfié alors que là...

PAR M. LOUIS-PATRICE BESSETTE :

2510 C'est le même genre de port qui doit les recevoir aussi, non?

PAR LA PRÉSIDENTE :

2515 Dans ce cas-ci, on parle d'installations de regazéification, en fait je vais laisser monsieur Brosseau répondre.

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

2520 Madame la Présidente, il n'existe pas actuellement de port méthanier où nos clients, les clients qu'on vise seraient desservis. Donc il y aura construction de port méthanier et, comme je le disais tantôt, si ça nécessite une autre d'étude d'impact à ces endroits-là, il y aura des études d'impact pour ces installations-là.

2525 Des clients pour le marché, oui, il y en a suffisamment. Évidemment, s'il n'y avait pas suffisamment de clients, on n'investirait pas six cents millions (600 M\$) qui vient d'argent privé pour faire ce projet-là, donc il y a de la clientèle. Elle se situe beaucoup sur la Côte-Nord, dans l'est du Québec, la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine, la côte du Labrador et le Nunavik un peu plus au nord.

2530 Actuellement, il y a un marché là définitivement, et peut-être aussi si on revient par la Baie-James.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2535 Peut-être juste comme complément d'information, pour bien distinguer, pour notre éclairage à tout le monde, monsieur Bhérier, le port méthanier dont vous parliez dans l'est du pays, je pense qu'il s'agit d'un port méthanier disons d'un type différent, pourriez-vous peut-être préciser, juste pour qu'on comprenne bien de quel type de port méthanier vous parliez dans votre exemple par rapport à un éventuel port méthanier par exemple sur la Côte-Nord qui recevrait la livraison?

PAR M. CHARLES BHÉRIER :

2540 Oui, tout à fait. De ce côté-là, ce que je disais, prenons par exemple demain un méthanier pourrait arriver ici, il pourrait accoster à quai, mais il n'y a pas d'installations présentement au Québec où il pourrait décharger le gaz naturel liquéfié. De par sa composition, il faut qu'il reste à moins cent soixante-deux degrés (-162 °C), alors ça prend des installations qui sont très particulières pour ça.

2545 Puis présentement, dans tout l'est du Canada, il y a seulement Saint-Jean au Nouveau-Brunswick qui a un terminal, Canaport, qui était pour l'importation du gaz naturel, mais vu que le prix du gaz naturel était plus bas ici, il est très peu utilisé.

2550 Je sais qu'ils sont en pourparlers pour possiblement changer la vocation du terminal.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Donc c'est un terminal d'importation.

2555 **PAR M. CHARLES BHÉRER :**

Exact.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2560

Monsieur Brosseau.

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

2565

En fait, je me suis laissé prendre à la question de monsieur Bessette, puis c'est bien correct, c'est mon erreur, j'ai parlé de port méthanier, mais évidemment, les installations qu'on construirait sur la Côte-Nord ou ailleurs nécessitent pas la construction d'un nouveau port. Si on est à Port-Cartier, on va utiliser les installations existantes. C'est un terminal régional qu'on construirait. On n'a rien à voir par la grosseur de nos installations à Canaport ou aux projets qui existent qui sont en discussion sur la côte Ouest par exemple.

2570

Alors on utiliserait des ports existants, où on construirait une installation, un terminal régional qui, à partir de là, desservirait soit un client qui est à proximité ou par camion qui est à quelques kilomètres.

2575

PAR LA PRÉSIDENTE :

Juste pour que ce soit clair pour tout le monde! Donc dans ces installations-là, on retrouverait possiblement sur place ou à une certaine distance les installations de regazéification du gaz naturel liquéfié?

2580

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

En fait, les installations de regazéification auraient beaucoup de chance de se retrouver chez le client qui, lui, le regazéifie pour l'utiliser. Parce que nous, on n'a pas d'avantage à le regazéifier et le transporter en gaz naturel, puisqu'il perd la réduction de six cents (600) fois son volume.

2585

PAR LA PRÉSIDENTE :

2590 Et dans le cas où il y aurait un centre régional, vous avez mentionné la possibilité d'un centre régional, dans ce cas-là par contre, il y aurait regazéification et transport, non?

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

2595 Pas nécessairement. Même dans ce cas-là par exemple, si on parlait d'installer un terminal régional, par exemple à Sept-Îles, qui pourrait desservir les minières plus au nord pour leurs camions ou autre utilisation du gaz naturel, mais à ce moment-là, on pourrait charger sur un wagon de chemin de fer puis monter plus au nord vers Schefferville par exemple, du gaz naturel liquéfié, tout le temps liquéfié, puisque la réduction de son volume, c'est ça qui est l'avantage de le liquéfier.

2600

PAR LA PRÉSIDENTE :

Donc si je comprends bien, même s'il y avait un centre régional, le transport jusque chez le client se ferait sous forme liquéfiée?

2605

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

C'est là l'avantage.

2610

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci.

PAR LE COMMISSAIRE :

2615

Monsieur Brosseau, juste une précision! Pour la question des installations sur la Côte-Nord, bon, je reviens encore là-dessus, mais le cent trente millions (130 M\$), il y a déjà une estimation qui a été mise sur la table, c'est quoi l'échéancier, c'est quoi le calendrier de ce projet-là?

2620

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

2625

En fait, le calendrier, c'est que ce terminal régional là ou ces terminaux régionaux sur la Côte-Nord, parce que ça se pourrait qu'à la limite, à la fin de l'évaluation logistique puis de la localisation des clients, qu'il y en ait deux (2) plutôt qu'un plus gros, qu'il y en ait deux (2) de moins grande envergure, idéalement, c'est ce que je disais tantôt, ce qu'on vise, c'est que tout ça soit prêt en même temps.

D'ailleurs, on a déjà un avis de projet pour une étude d'impact déposée au ministère de l'Environnement à ce sujet-là.

2630

PAR LE COMMISSAIRE :

C'est-à-dire qu'il y a un avis de projet déjà déposé?

2635

PAR M. RICHARD BROUSSEAU :

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2640

Merci monsieur Bessette.

PAR M. LOUIS-PATRICE BESSETTE :

2645

Merci beaucoup. Je comprends que c'est le premier morceau de casse-tête de tout un plan qui se met en place.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2650

Effectivement, il y a plusieurs morceaux, on les met en place un à un.

PAR M. LOUIS-PATRICE BESSETTE :

À la pièce.

2655

PAR LA PRÉSIDENTE :

À la pièce.

2660

PAR M. LOUIS-PATRICE BESSETTE :

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2665

Je vois qu'il est dix heures moins vingt (10 h -20), pour donner une chance à tous de souffler un peu, pour donner une chance en particulier à notre sténotypiste de reprendre son souffle, on va

prendre une pause d'une dizaine de minutes. Donc je vous demanderais d'être de retour à dix heures moins dix (10 h -10).

2670

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2675

**REPRISE DE LA SÉANCE
JOYCE RENAUD**

2680 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

S'il vous plaît, je vous inviterais à reprendre vos places.

2685 Donc le registre est maintenant fermé, nous avons encore plusieurs questions. Je demanderais à madame Joyce Renaud de venir poser ses questions.

Bonjour madame Renaud.

2690 **PAR Mme JOYCE RENAUD :**

Bonjour madame la Présidente. Bonjour mesdames, messieurs.

2695 J'ai une question ici de la part d'une dame de Champlain qui s'appelle Diane Lanouette; elle ne peut pas être ici ce soir, donc elle veut savoir, étant donné que le risque zéro n'existe pas et que malgré les processus sur lesquels on s'attarde et les risques presque nuls qui sont là parce qu'on est tellement bien équipé et qu'on a du monde tellement compétent, le risque zéro n'existe pas.

2700 Comment se fait-il qu'on construise ce projet si près des déchets nucléaires qui sont stockés tout juste à côté? C'est ma première question.

Et quel est le plan d'urgence – ou y a-t-il un plan d'urgence déjà mis en place, puisqu'il demeure toujours, par rapport à cette centrale nucléaire, puisqu'il y a toujours un risque potentiel?

2705 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci madame Renaud. Donc je demanderais à monsieur Désilets, directeur de la centrale pour Hydro-Québec, de répondre à cette question s'il vous plaît.

2710 **PAR M. MARIO DÉSILETS :**

2715 Madame la Présidente, à l'automne 2014, deux (2) représentants d'Hydro-Québec participaient à une rencontre organisée par le comité mixte municipalité-industries de la ville de Bécancour à laquelle il y a eu une présentation sur les risques que le projet du promoteur entraînait dans le parc industriel.

Et pour ce qui est de l'analyse qui a été faite par le promoteur, l'impact sur la centrale est, à toutes fins pratiques, nulle, étant donné la distance.

2720 Quand il arrive des événements, on a vu tantôt, quand ils ont fait leur présentation, un peu le rayon, quand il arrive des événements, pour les événements qui ont été analysés, alors la centrale est à un point cinq kilomètre (1,5 km) de distance de là.

2725 Et j'ajouterais que les déchets radioactifs sont entreposés dans des enceintes qui répondent à des critères extrêmement sévères et qui répondent aussi aux normes de la Commission de contrôle sur la sûreté nucléaire.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2730 Donc monsieur Désilets, juste pour que ce soit, parce que c'est une question qui avait été soulevée aussi par un certain nombre de requérants, dans le cas où il y aurait des effets domino dont le promoteur a parlé, pouvez-vous, dans ce cas-là, nous dire qu'est-ce qu'il en serait s'il y avait effets domino, est-ce que votre réponse, le commentaire que vous venez de faire est le même?

PAR M. MARIO DÉSILETS :

2735 S'il y avait des effets domino, c'est la même situation. On a vu aussi tantôt dans la présentation que les effets domino sont autour de l'installation que le promoteur veut faire, et la centrale est située très au-delà de cette zone qui est à risque.

2740 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Désilets. Madame Renaud, vous avez sûrement une deuxième question.

PAR Mme JOYCE RENAUD :

2745 Oui. En ce qui concerne le prix du gaz, actuellement il est probablement avantageux pour les opérations de Stolt LNGaz, mais on s'attend à ce que le prix du gaz augmente prochainement, et peut-être même à un tarif assez élevé, est-ce que si ça double ou si ça augmente assez, est-ce que les coûts d'opération de Stolt seront encore rentables, les opérations?

2750 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci madame Renaud. Monsieur Brosseau.

2755 **PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

Merci madame la Présidente. Effectivement, quand on développe un projet de cette envergure, la sensibilité des changements de prix est prise en compte et également les projections existantes.

2760 Par exemple, tantôt, monsieur Sirois parlait de la prochaine politique énergétique, je voyais dans un des fascicules qui sont disponibles actuellement, on parlait par exemple d'un horizon du prix du diesel et du mazout à cent soixante-trois dollars (163 \$) le baril d'ici 2040. Alors c'est sûr que si ce prix-là arrive pour le vrai, quand même qu'on aurait une augmentation de deux (2 %) ou trois pour cent (3 %) par année du prix du gaz naturel, l'équation va rester la même au niveau économique pour les clients.

2765 Alors c'est ce genre d'analyse là qui est faite.

2770 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Mais si je comprends bien, c'est que sur la base de votre analyse, si je comprends bien votre réponse, vous estimez que quels que soient les différents scénarios d'augmentation des prix ou de réduction, évidemment, là, disons qu'on est assez bas, ça peut pas descendre beaucoup plus bas, mais vous estimez que le risque ne remet pas en question la rentabilité espérée du projet, c'est ce que je comprends bien, c'est le calcul que vous faites?

2775 **PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

2780 Exactement, vous avez raison. Et l'autre chose qu'il faut bien penser aussi, c'est que les clients, une fois qu'ils ont fait la transformation, de passer du mazout au gaz naturel, ils ont investi des sommes; ils font ça également parce qu'ils veulent réduire leur empreinte environnementale.

2785 La plupart de ces gens-là, de ces entreprises-là sont soumises à la taxe sur le carbone, alors peu importe, il n'y a pas d'intérêt pour eux de revenir en arrière puis de réinvestir pour revenir au mazout ou au diesel.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2790 Merci.

PAR Mme JOYCE RENAUD :

Je vous remercie madame.

2795 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci madame Renaud.

2800

PIERRE BOUCHER

PAR LA PRÉSIDENTE :

2805 J'inviterais monsieur Pierre Boucher.

Bonjour monsieur Boucher.

PAR M. PIERRE BOUCHER :

2810

Bonsoir madame, monsieur. Je suis ingénieur pour la firme d'ingénieurs-conseils MESAR mais ici ce soir, je m'adresse à vous au nom des manufacturiers de la Mauricie et du Centre-du-Québec qui regroupent environ mille sept cents (1700) entreprises manufacturières.

2815

On a l'intention de préparer un mémoire, on est en train de le rédiger présentement, il sera déposé prochainement chez vous. Il y a deux (2) précisions qu'on aimerait savoir.

2820

La première, pourquoi les emplois indirects sont si bas dans ce projet? Habituellement, ça se situe entre quatre (4) et dix (10) fois le nombre d'emplois permanents ou directs. Dans le cas de IFFCO par exemple, c'était huit (8) fois le nombre d'emplois directs. Dans ce cas-ci, il y a cinquante (50) emplois directs, on s'attendait à ce qu'il y ait deux cents (200), deux cent cinquante (250) emplois directs. C'est ma première question.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2825

Oui monsieur Boucher. Donc monsieur Brosseau.

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

2830

Merci madame la Présidente. Alors pour ce qui est des emplois directs qu'on retrouve dans l'étude d'impact environnementale, on avait fait un exercice avec l'Institut de la statistique avec les données existantes à ce moment-là, et c'est pas un genre d'industrie qui était vraiment connu, et donc on n'a pas tenu compte dans ces chiffres-là par exemple des équipages de bateau et également de la sous-traitance qu'on pourrait faire ou des camionneurs pour la desserte.

2835

Alors si je parle des équipages de bateau, on va avoir environ cent (100) employés sur les équipages, sur les navires, deux (2) équipages par navire. Et pour les camions, on parle de vingt (20) à quarante (40). Alors là, on change un peu nos chiffres d'emplois indirects générés par le projet.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2840

Merci monsieur Brosseau. Monsieur Boucher.

PAR M. PIERRE BOUCHER :

2845

Merci. La deuxième question, c'est : On entend les préoccupations des gens aujourd'hui, est-ce que vous avez eu les mêmes réactions, les mêmes préoccupations en Norvège?

PAR LA PRÉSIDENTE :

2850

Donc monsieur Brosseau, si on retourne, j'imagine, à l'origine des entreprises en Norvège!

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

Monsieur Torkildsen va parler de son expérience norvégienne.

BY Mr. BJORN TORKILDSEN :

Madame la Présidente, we did have discussions and we did have hearings like the one we are having here now, so we went through all the different questions and assessments, and we presented those for the public, and we were permitted to build the plant after we had assessed everything and we had done a lot of work on the safety issues.

Oui, nous avons eu des discussions et nous avons eu des audiences publiques comme nous avons ici présentement. Nous sommes passés au travers toutes les questions et nous avons présenté ça pour le public, et on nous a permis de bâtir l'usine après avoir répondu à toutes les questions, et on a fait évidemment beaucoup de travail sur certains problèmes.

And we spent a lot of time doing that.

Et on a passé beaucoup de temps à faire cela.

2855

PAR LA PRÉSIDENTE :

Je serais curieuse de savoir, ça remonte à quelle année, disons, l'implantation et les évaluations qui ont été faites en Norvège, on parle de quelle année?

2860 Ça a été fait en quelle année?

BY Mr. BJORN TORKILDSEN :

The plant was built from 2007, that was when the contract was awarded and then the actual construction work took place in 2008 to 2010.

La construction du plan a été bâtie de 2007 lorsque les contrats ont été alloués, et les travaux de construction ont été de 2008 à 2010.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci. Merci monsieur Boucher.

2865

PAR M. PIERRE BOUCHER :

Merci madame.

2870

SERGE BERTHIAUME

PAR LA PRÉSIDENTE :

2875

Monsieur Serge Berthiaume.

PAR M. SERGE BERTHIAUME :

2880

Bonsoir madame la Présidente, monsieur le Commissaire. Dans le parc industriel de Bécancour, il y a quand même un historique de main-d'œuvre assez important, il y a beaucoup d'entreprises multinationales qui s'implantent à cause de la qualité de la main-d'œuvre.

2885

Ce que je voulais savoir, comme l'entreprise est une des premières à s'implanter au Québec à utiliser le procédé de gaz naturel liquéfié, est-ce qu'elle est ouverte à contribuer techniquement ou financièrement à un programme de formation pour des postes de type opérateur de procédés, et de faire en sorte que nos maisons d'enseignement locales puissent se développer et peut-être trouver une spécialité?

2890 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Berthiaume. Monsieur Brosseau.

2895 **PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

Madame la Présidente, en fait, on a eu quelques discussions à ce sujet avec par ailleurs le CLD, le Centre local d'emploi; également on avait initié une brève discussion avec IFFCO à ce sujet-là qui avait un projet de créer une cohorte locale, de la former.

2900 Alors oui, on a toujours un intérêt à participer dans une création d'une cohorte. Évidemment, peut-être que nous, le nombre d'emplois qu'on génère ne justifie peut-être pas à lui seul une cohorte, mais effectivement, le parc a peut-être aussi ses enjeux à ce niveau-là, au niveau du renouvellement de la main-d'œuvre ou quelque chose dans ce sens-là.

2905 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Brosseau, est-ce que vous pourriez préciser ce que vous entendez par cohorte dans ce cas-ci?

2910 **PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

Bien, ça pourrait être, par exemple, une cohorte spécialisée, un DEC ou un DEP en opération de ce genre d'usine là ou de technicien de laboratoire ou ce genre d'emploi là qu'on retrouve dans cette industrie-là.

2915 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Donc vous parlez d'un groupe pour lequel serait développé un programme sur mesure?

2920 **PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

Et qui serait donné localement.

2925 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez pas d'autres questions pour le moment, merci monsieur Berthiaume.

2930

DENIS GAUTHIER

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Denis Gauthier.

2935

PAR M. DENIS GAUTHIER :

2940

Bonsoir. Ma question, j'ai trouvé ça intéressant, madame, ici, c'est le H₂S, pour ceux-là qui savent pas, c'est du sulfure d'hydrogène, c'est un gaz qui est très très lourd, alors si vous avez une fuite, comme en Alberta, en Alberta, ils ont au-dessus de deux cent mille (200 000) puits, eux autres, il y a un documentaire en 2009 – en tout cas, si vous en voulez une copie, vous me le direz – c'est eux autres, le sulfure d'hydrogène, eux autres, ils ont des systèmes d'alarme qu'ils installent, puis il y a un drapeau pour savoir de quel bord tu dois partir. C'est parce qu'eux autres font ça sur des terres agricoles.

2945

Il y avait une madame, à un moment donné, sur l'heure du dîner, son mari était pas rentré, ça fait que là, elle regarde en haut de la montagne, il avait tombé à terre, le système a pas parti.

2950

Ce documentaire-là, ils appellent ça, les réfugiés climatiques. Si vous en voulez une copie, vous me le direz.

Ça a paru aussi sur Québec Science novembre 2011. C'est le même médecin, c'est le même type qui fait le documentaire.

2955

Ma question, de ce bord ici, est-ce que vous êtes au courant de cette information-là, à savoir que le H₂S est un gaz excessivement dangereux? Il faut que la municipalité ait des équipements nécessaires au niveau des pompiers pour le feu, puis ainsi de suite.

2960

Je voudrais savoir, ma question est de ce bord-là.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2965

Merci monsieur Gauthier. Donc on va débiter avec monsieur Veillette au niveau du parc, dans un premier temps, puis si monsieur Girouard de la ville ou quelqu'un de la ville a des éléments à rajouter, on le fera dans un deuxième temps.

Donc monsieur Veillette.

PAR M. MAXIME VEILLETTE :

2970

Madame la Présidente, dans ce cas-là, en fait, je voulais intervenir pour plutôt diriger la question vers le promoteur, parce que je pense que la réponse se retrouve beaucoup dans la quantité probable d'être rejeté. C'est pas un procédé, en tout cas, je laisserai le promoteur répondre là-dessus, qui vise à produire du H₂S, mais c'est un procédé qui, dans le gaz naturel, à l'état naturel, il y a une quantité de H₂S et eux autres veulent le retirer. Et c'est ces gaz-là qu'ils essaient de retirer.

2975

Donc il n'y a pas de prévision ou actuellement de mise en place d'équipement pour prévenir qui que ce soit de la présence de H₂S ou autre chose que ça.

2980

PAR LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, monsieur Veillette. Je comprends que la préoccupation de monsieur Gauthier, c'est de savoir si, bon, vous étiez en mesure – mais je vais effectivement demander à monsieur Brosseau de compléter l'information que vous venez de donner et ensuite, s'il y a lieu, je vous reviendrai pour la question des mesures.

2985

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

Madame Lachapelle va répondre à cette question-là, madame la Présidente.

2990

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

Alors pour ce qui est du H₂S qui est un contaminant qui est naturellement présent dans le gaz naturel, le H₂S va être enlevé, en fait les composés soufrés sont enlevés, parce qu'ils constituent une impureté dans le procédé de liquéfaction.

2995

Donc quand on refroidit la molécule, le H₂S est une impureté qu'il faut enlever, sinon ça peut endommager les équipements.

3000

L'étude d'impact, lorsqu'elle a été réalisée, lorsqu'elle a été déposée, il n'y avait pas d'unité d'oxydation thermique, il n'y avait pas d'incinération au niveau des émissions de H₂S; les concentrations qui étaient émises étaient en deçà, ça respectait les concentrations dans l'air ambiant.

3005

Alors suite à des discussions avec le ministère de l'Environnement, l'information qui a été échangée et fournie, qui nous a été fournie, il a été décidé d'ajouter une unité d'oxydation thermique pour réduire pratiquement à plus de quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %).

3010 Mais la préoccupation de monsieur réfère à s'il y a une fuite de H₂S. Pour ça, on a besoin d'avoir des stocks à l'usine, on a besoin d'avoir un entreposage de H₂S. Le H₂S n'est pas entreposé, ce n'est pas une matière première, c'est une matière qui est extraite en de très petites quantités et qui, avant d'être émise à l'environnement, est soumise à une combustion pour la transformer en SO₂.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3015 Donc pour revenir à la préoccupation de monsieur Gauthier, des scénarios où il y aurait des fuites de H₂S, c'est pas possible?

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

3020 C'est pas possible.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3025 Merci madame Lachapelle. Monsieur Gauthier, avez-vous une deuxième question?

PAR M. DENIS GAUTHIER :

3030 Oui, c'est ça, c'est parce que moi, le documentaire, c'est parce que l'Alberta, c'est eux autres qui ont le plus haut taux de sclérose en plaques au monde, en passant.

3035 Ma deuxième question! Le CH₄, le méthane, je veux savoir si vous êtes au courant que c'est pas juste les canettes de CFC qui détruisent la couche d'ozone. En l'an 2000, moi, je regardais ça au niveau de la NASA, ils disaient que sa disparition, ce serait en 2006. Aujourd'hui, je regarde ça, on parle de 2050-2060 avant que ce soit éliminé.

3040 Ma question est la suivante! Est-ce que vous êtes au courant que le méthane, le gaz naturel détruit la couche d'ozone?

PAR LA PRÉSIDENTE :

3040 On peut supposer qu'ils sont au courant, mais j'imagine que ce que vous voulez savoir, c'est par rapport au projet, qu'est-ce qu'ils peuvent nous dire à ce sujet-là.

3045 Donc je demanderais peut-être, sur ce contaminant-là en particulier, je pourrais demander peut-être à madame Lachapelle de nous en dire un petit peu plus et ensuite, inviter les commentaires du ministère de l'Environnement.

Donc dans un premier temps, sur ce contaminant-là, madame Lachapelle, qu'est-ce que vous pouvez nous dire en rapport avec le projet?

3050

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

Oui madame la Présidente. Alors les émissions de méthane sont plutôt considérées pour leur effet de potentiel de réchauffement de la planète, donc les gaz à effet de serre, et c'est sous cet angle-là qu'ils ont été évalués dans l'étude d'impact.

3055

PAR LA PRÉSIDENTE :

Mais peut-être nous en dire un peu plus au niveau de la contribution du projet à ce niveau-là?

3060

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

Certainement. La contribution du projet total, au niveau des émissions de gaz à effet de serre, sera de trente et un mille tonnes (31 000 t) par année pour les deux (2) unités en pleine opération.

3065

Mais je tiens à souligner qu'il y a plus des deux tiers de ces émissions qui proviennent, c'est le CO₂ qui est contenu naturellement, qui est déjà présent dans le gaz naturel, qu'on extrait du procédé. Dans le procédé, on extrait le CO₂ et il est émis à l'atmosphère.

3070

Alors le gaz naturel liquéfié contient un peu moins de CO₂ que le gaz naturel qui est livré dans le réseau de distribution de gaz Métro.

Alors c'est une émission qui est faite à Bécancour mais qui est évitée ailleurs par exemple sur la Côte-Nord où là, il serait utilisé.

3075

PAR LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que, monsieur Michon, vous auriez quelque chose à rajouter?

3080

PAR M. PIERRE MICHON :

En fait, on voulait vérifier pour l'aspect de la destruction de la couche d'ozone comme monsieur dit. C'est pas tout à fait l'effet gaz à effet de serre.

3085

PAR LA PRÉSIDENTE :

On est tout à fait d'accord là-dessus.

PAR M. PIERRE MICHON :

3090 Alors on va vérifier cet aspect-là, parce que notre spécialiste atmosphère, ça n'a pas été un enjeu dans l'étude d'impact.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3095 Mais je pense qu'on se comprend que c'est au niveau des effets de gaz à effet de serre. Je pense qu'on est tous d'accord là-dessus, oui.

 Enfin, vous pourrez nous revenir s'il y a lieu.

3100 **PAR M. PIERRE MICHON :**

 On peut vérifier s'il y a un problème à la couche d'ozone.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3105 Donc je vous remercie, monsieur Gauthier.

PAR M. DENIS GAUTHIER :

3110 Est-ce que je peux rajouter un petit commentaire de rien?

PAR LA PRÉSIDENTE :

3115 Non. Gardez votre commentaire, vous aurez l'occasion de revenir.

PAR M. DENIS GAUTHIER :

 Parce qu'il peut vérifier sur Google.

3120 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

 Mais ce que je peux vous dire, si jamais il y avait un lien avec la couche d'ozone, ils nous reviendront là-dessus. Mais je veux dire, a priori, c'est définitivement au niveau des gaz à effet de serre.

3125

PAR M. PIERRE MICHON :

Je répète que notre spécialiste va être là demain dans l'après-midi pour les gaz à effet de serre.

3130 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Donc je peux vous garantir qu'on vérifiera, mais à première vue, je pense qu'on parle de gaz à effet de serre.

3135 J'ai monsieur Dériger qui voulait également intervenir.

PAR LE COMMISSAIRE :

3140 J'aimerais revenir sur la question du sulfure d'hydrogène, monsieur Michon. Dans l'étude d'impact, on fait mention qu'une des raisons pourquoi vous avez demandé au promoteur d'ajouter un équipement pour réduire les émissions de H₂S, c'était qu'il y avait une problématique dans le parc.

3145 J'aimerais vous entendre un peu plus sur cette problématique-là. Parce qu'on parlait du secteur est, pourquoi le secteur est et pas le ouest? Donc expliquez-nous un peu qu'est-ce qui amène cette problématique-là.

PAR M. PIERRE MICHON :

3150 Je vais laisser monsieur Tremblay parler là-dessus.

PAR M. MARTIN TREMBLAY :

3155 Alors au niveau du H₂S, ce qui nous a mis la puce à l'oreille au niveau qu'il y avait un problème dans le parc industriel, c'est qu'il y a eu des plaintes d'odeurs. Il y a eu plusieurs plaintes qui ont été faites à la Direction régionale. Et puis c'est ça, il y a eu une investigation un peu pour trouver les sources de H₂S.

3160 Et il y a une entreprise plus en particulier qui a été identifiée. Pour l'instant, moi, j'ai pas les rapports de cette usine-là. Ce que je peux vous dire par contre, parce qu'en fait, les données ne sont pas encore accessibles, c'était dans le cadre d'un CA d'autorisation qu'il y a eu des vérifications qui ont été faites.

Ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a des corrections, il y a un ajout d'un équipement justement pour réduire le H₂S au niveau de cette entreprise-là. Puis il doit y avoir une nouvelle

3165 vérification au niveau des émissions, ce printemps, pour savoir comment le problème a été corrigé et c'est quoi le taux de réussite.

Et ces données-là vont être accessibles, parce que justement, c'est des données au niveau de l'émission de contaminants dans l'atmosphère.

3170 Alors pour l'instant, je n'ai pas de données à vous déposer. Je peux vous confirmer qu'il y a un problème, je peux vous confirmer que le ministère a exigé de l'initiateur qu'il installe un élément épurateur pour pouvoir ne pas en ajouter dans l'atmosphère, parce que les concentrations initiales de H₂S sont considérées comme égales à la norme pratiquement.

3175 Alors dans la réglementation sur le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, il y a l'article 197 qui dit que quand les seuils sont déjà atteints, la concentration initiale est déjà égale aux critères, on ne peut pas en ajouter davantage.

3180 Alors on a exigé qu'il installe un élément épurateur pour régler le problème, en fait pour ne pas aggraver la situation.

Puis on travaille en même temps avec l'entreprise du parc pour réduire aussi à ce niveau-là.

3185 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Puis juste à titre d'information, les plaintes proviennent d'où? Des résidents au sud du parc?

PAR M. MARTIN TREMBLAY :

3190 Peut-être que madame Louise Trudel pourrait répondre. Je crois que c'est des résidents, mais madame Trudel serait peut-être mieux placée que moi pour répondre.

PAR LE COMMISSAIRE :

3195 Oui.

PAR Mme LOUISE TRUDEL :

3200 Bonjour. Donc dans le parc de Bécancour, il y a une entreprise effectivement qu'on a une problématique avec l'entreprise; on travaille depuis plusieurs mois avec eux autres. Ils sont en train d'installer l'équipement pour régler le problème.

3205 Les plaintes, on les a eues tant par les entreprises dans le parc de Bécancour que par quelques citoyens à Champlain.

PAR LE COMMISSAIRE :

3210 À Champlain, du côté de la rive nord.

PAR Mme LOUISE TRUDEL :

Oui.

3215 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Puis les citoyens du côté sud, dans le parc, près de la 261, dans ce secteur-là?

PAR Mme LOUISE TRUDEL :

3220 Non, pas dans ce coin-là. C'est vraiment vers les vents dominants qui sont habituellement vers Champlain.

3225 Et comme je vous dis, l'équipement est en train d'être installé actuellement. Donc les résultats, c'est pour ça qu'on dit qu'on peut pas avoir les résultats disponibles, il y a une étude qui va être demandée suite à l'installation de l'équipement.

PAR LE COMMISSAIRE :

3230 Merci.

PAR Mme LOUISE TRUDEL :

3235 Et cet équipement-là a été autorisé par le ministère l'automne dernier. C'est beau?

PAR LE COMMISSAIRE :

3240 C'est bon, merci.

JACQUES TÉTREULT

3245

PAR LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais maintenant monsieur Jacques Tétreault à venir poser ses questions.

3250

PAR M. JACQUES TÉTREULT :

Rebonsoir.

3255

PAR LA PRÉSIDENTE :

Rebonsoir.

PAR M. JACQUES TÉTREULT :

3260

Dans d'autres circonstances en d'autres lieux, le BAPE nous a déjà démontré que les études présentées par les industries, par les promoteurs, sont toujours colorées avec une belle couleur. Et lorsqu'on a fait faire des études indépendantes, on s'est rendu compte que le glaçage fondait un peu. Entre autres au niveau du nombre d'emplois.

3265

Ma question est la suivante! Concernant la perte de milieu humide de un point neuf hectare (1,9 ha), on a entendu tout à l'heure que la valeur écologique d'un milieu humide, l'impact était moyen.

3270

Ma question est celle-ci : Est-ce que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, etc. va prendre cette affirmation-là telle quelle ou est-ce qu'ils vont plutôt faire une contre-expertise pour évaluer si effectivement, c'est un impact moyen?

Parce qu'il y a des projets domiciliaires dans certaines régions qui ont été refusés parce qu'il y avait perte de milieux humides. C'est chiffré, ça.

3275

Alors ma question, je l'ai posée, c'est est-ce qu'on va prendre l'étude qui nous est présentée par le promoteur ou est-ce qu'on va en faire une contre-expertise attentive, s'il vous plaît?

PAR LA PRÉSIDENTE :

3280

Merci monsieur Tétreault. Monsieur Michon.

PAR M. PIERRE MICHON :

3285 La réponse, c'est que le ministère fait une analyse attentive du sujet. J'inviterais monsieur Hubert Plamondon de la Direction régionale pour parler de la question des milieux humides.

PAR M. HUBERT PLAMONDON :

3290 Bonjour. Au niveau des milieux humides, bon, il y a eu des inventaires qui ont été réalisés par le consultant, des inventaires qui ont relevé la présence d'un milieu humide de faible valeur écologique, d'une superficie, comme Stolt disait tantôt, de un point neuf hectare (1,9 ha).

3295 Ça, ça a été évalué à partir d'une méthode d'évaluation qui est proposée par le consultant. Le ministère n'a pas un guide qui détermine une manière d'évaluer la valeur écologique d'un milieu, donc c'est au consultant toujours de proposer la sienne.

Parfois, on va demander à ce que des modifications soient apportées à la méthode pour préciser certains aspects, mais généralement, on arrive à évaluer la valeur écologique du milieu.

3300 Puis dans ce cas-ci, on est vraiment d'accord avec l'évaluation qui a été apportée par le promoteur, étant donné que, bon, c'est un milieu isolé à travers un milieu densément industrialisé. Le milieu humide n'a pas de lien hydrologique direct avec un cours d'eau.

3305 Il y a beaucoup d'espèces exotiques envahissantes dans le milieu humide. Donc on pense qu'il y a un gain à avoir via un programme de compensation qui va être proposé par Stolt dans ce dossier-là et ce, avant la fin du processus d'évaluation des impacts.

3310 Donc tout ça pour dire qu'il y a un gain supplémentaire à avoir, on est d'avis qu'il y a un gain supplémentaire à avoir via un programme de compensation qui serait plus porté vers le secteur sud du parc industriel où il y a des milieux de beaucoup plus grande valeur qu'au niveau du terrain 19 qui est visé par Stolt LNGaz.

Je sais pas si ça répond à votre question?

3315 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci. J'ai mon collègue monsieur Dériger qui aurait une question complémentaire.

PAR LE COMMISSAIRE :

3320

Monsieur Plamondon, vous parlez qu'il n'y a pas de lien hydrique avec le milieu humide actuel. Les cours d'eau qui sont adjacents, est-ce qu'il y a un lien avec ce milieu-là?

PAR M. HUBERT PLAMONDON :

3325

Non. Ça, la MRC a fait des vérifications sur le terrain, puis il a été déterminé qu'il n'y avait aucun lien ni via des ponceaux ni via les fossés. Donc c'est vraiment un secteur qui est isolé d'un lien direct avec le fleuve.

PAR LE COMMISSAIRE :

3330

Mais vous, de votre côté, est-ce que vous faites des vérifications?

PAR M. HUBERT PLAMONDON :

3335

Oui, bien, à vrai dire, la MRC a fait des vérifications, mais moi personnellement, j'y étais sur le terrain, puis on a bien vu qu'il y avait aucun lien direct avec le fleuve.

Puis la topographie a été vérifiée à ce niveau-là pour s'assurer que le fleuve pouvait pas déborder sur ces milieux-là.

3340

PAR LE COMMISSAIRE :

Pour ce qui est de la compensation, il a été question dans l'étude d'impact de discussion à l'automne 2014, est-ce qu'il y a eu des avancements à ce sujet-là? Puis, monsieur Veillette, je vais revenir avec vous par la suite pour continuer.

3345

PAR M. HUBERT PLAMONDON :

Bien, au niveau de la compensation, Stolt s'est engagée à nous présenter un programme de compensation, comme je vous disais tantôt, avant la fin du processus d'étude d'impact, un programme de compensation qui va pallier les pertes environnementales engendrées par le remblayage éventuel du milieu.

3350

Puis bon, considérant la superficie importante du parc industriel, on est confiant que le promoteur dans le dossier va être en mesure de nous présenter un projet de compensation acceptable d'un point de vue environnemental et ce, avant la fin du processus d'étude d'impact.

3355

PAR LE COMMISSAIRE :

3360

Et dites-moi, quand vous dites avant le processus, pendant le processus d'impact, est-ce que vous parlez au moment du dépôt de demande de CA?

PAR M. HUBERT PLAMONDON :

3365

Non. Ce serait avant la signature du décret par le Conseil des ministres.

PAR LE COMMISSAIRE :

3370

Maintenant, monsieur Veillette, je sais qu'il était question dans l'étude d'impact, il y avait peut-être aussi une possibilité que le promoteur puisse compenser ou peut-être que ce serait le parc aussi dans un plan de gestion de milieux humides où on viendrait établir une stratégie et peut-être des compensations où ce projet-là, ces pertes-là seraient à même ce plan-là. Est-ce que j'ai bien compris?

3375

PAR M. MAXIME VEILLETTE :

3380

Monsieur le Commissaire, oui effectivement, on travaille beaucoup en ce moment en collaboration avec le ministère de l'Environnement régional pour discuter de questions de compensation, de prévoir la gestion des milieux humides de façon à ce qu'il y ait un développement plus harmonieux à ce qu'on garde les meilleurs milieux humides, les milieux humides qui ont des valeurs écologiques les plus importantes, qu'on les garde le plus intact possible et qu'on utilise nos terrains qui sont déjà grandement impactés parce qu'ils étaient autrefois des terres agricoles, parce qu'ils sont très drainés, d'utiliser ces terrains-là en priorité pour le développement industriel.

3385

Mais actuellement, ce processus-là est quelque chose qui prend beaucoup de temps. On a encore des études de terrain à faire qui vont être faites au cours du printemps 2015, au printemps qui s'en vient, et on travaille de façon très régulière avec le ministère de l'Environnement de ce côté-là, ils ont accepté de nous appuyer au travers de la démarche là-dedans.

3390

Avec les gens de la Faune aussi, du ministère de la Faune qui donne un coup de main pour s'assurer que les aspects fauniques sont tenus en compte.

3395

Mais pour le moment, il n'est pas prévu que pour le projet de Stolt LNGaz, ce soit réglé en temps et lieu pour ça. Parce qu'on veut s'assurer, on veut pas faire de quoi trop rapidement qui viendrait mettre en péril le restant du plan de gestion complet du territoire du parc industriel.

PAR LE COMMISSAIRE :

3400 Parce qu'avec le plan sur la gestion des milieux humides, il y a aussi le plan de la zone inondable si je comprends bien?

PAR M. MAXIME VEILLETTE :

3405 Exactement.

PAR LE COMMISSAIRE :

C'est le même plan ou c'est deux (2) plans?

3410 **PAR M. MAXIME VEILLETTE :**

3415 C'est une longue histoire. À une époque, ça a été décidé de faire deux (2) plans. Actuellement, on est dans l'accord qu'il faut faire un plan conjoint qui va tenir en compte tous les milieux humides incluant les zones inondables.

PAR LE COMMISSAIRE :

3420 Puis dans l'avancée de vos travaux, vous êtes rendu où? Dans le fond, vous êtes encore en train de faire des études terrain?

PAR M. MAXIME VEILLETTE :

3425 Absolument. Il y a encore des études de terrain qui ont été faites. Il y a une version préliminaire d'un plan de gestion des plaines inondables qui a été déposée au printemps dernier.

PAR LE COMMISSAIRE :

Déposée à qui?

3430 **PAR M. MAXIME VEILLETTE :**

3435 Au ministère de l'Environnement, pour discussion. C'était pas quelque chose d'un dépôt officiel ou quoi que ce soit. Et ça ne rencontrait pas les directives ou en fait les objectifs du ministère de l'Environnement et on a accepté de retravailler avec eux plutôt sur ce qui manquait pour arriver à un consensus plutôt que d'essayer – c'est une mésentente de ce côté-là.

Il y avait des problèmes notamment aux questions des justifications au niveau environnemental et de sécurité publique. Il fallait retravailler nous autres de notre côté, de ce côté-là. Et entre autres choses, il manquait beaucoup d'inventaires terrain qu'on s'appête à réaliser.

3440

PAR LE COMMISSAIRE :

Et ce plan-là, c'est quoi votre échéancier pour y arriver?

3445

PAR M. MAXIME VEILLETTE :

Notre échéancier, bon, les inventaires qu'on veut faire au printemps, on s'attend à avoir les résultats à quelque part d'ici la fin de l'année 2015, peut-être début 2016. On s'attend que pour l'année financière 2015-2016, fin 31 mars, on espère avoir une version moins préliminaire, écrite.

3450

Bon, l'entente qu'on a eue avec le ministère de l'Environnement, c'est de, nous, l'écrire, mais les faire valider à chaque étape, pour s'assurer qu'il y a un consensus de ce côté-là, et d'avoir une première version prête à être déposée, ou être prête à être consultée, les organismes environnementaux de la région et tous les gens qui peuvent être concernés, pour un dépôt dans l'année 2016.

3455

PAR LE COMMISSAIRE :

Et est-ce que dans votre processus de planification, j'imagine que la MRC est impliquée aussi?

3460

PAR M. MAXIME VEILLETTE :

Absolument.

3465

PAR LE COMMISSAIRE :

Est-ce qu'il va y avoir des consultations publiques qui vont suivre ou qui vont se faire à l'intérieur de cette planification-là?

3470

PAR M. MAXIME VEILLETTE :

Ça fait partie de l'objectif, les consultations publiques. Comme il n'y a pas de processus légal qui encadre la question de la consultation publique, c'est pas encore clairement défini comment on va le faire, mais c'est certain qu'on a l'intention de consulter et les organismes environnementaux et le public qui peut être intéressé à participer au développement de tout ça.

3475

PAR LE COMMISSAIRE :

3480 Est-ce que dans les discussions que vous avez eues avec le ministère – ou le ministère, je pose aussi la question au ministère – est-ce qu'il y a des choses que vous pouvez nous déposer, par exemple par rapport aux commentaires qui ont été soulevés dans la première version?

PAR M. MAXIME VEILLETTE :

3485 Je pense que c'est un document de travail qui serait beaucoup trop tôt pour demain. C'est trop tôt pour être donné de ce côté-là.

PAR LE COMMISSAIRE :

3490 Monsieur Plamondon, de votre côté, est-ce qu'il y a des choses?

PAR M. HUBERT PLAMONDON :

3495 À ce moment-ci, par rapport, vous voulez dire au plan de gestion?

PAR LE COMMISSAIRE :

Au niveau du plan global, si on veut, du parc.

3500 **PAR M. HUBERT PLAMONDON :**

Bien, je vous dirais qu'on est dans un processus peu avancé au niveau du plan de gestion, donc je pense que ce serait mieux d'attendre que ce soit plus avancé, détaillé, à ce niveau-là.

3505 **PAR M. MAXIME VEILLETTE :**

3510 Je voudrais peut-être juste ajouter, parce que vous parliez de l'échéancier automne 2014, il y a quand même du travail qui a été fait, parce que nous, on travaille beaucoup avec le promoteur dans ce cas-là pour la question du milieu humide, parce que les terrains qui seraient donnés en compensation seraient sur notre territoire a priori. Mais il y a beaucoup de travail qui a été fait avec un organisme de la région qui est ZIP les Deux Rives pour essayer de trouver un programme de compensation qui serait un projet d'aménagement dans un milieu, dans un habitat faunique ou en fait dans un milieu naturel important.

3515 Malheureusement, ça n'a pas donné suite avec le ministère de l'Environnement, parce qu'il y avait des questions, l'impact était calculé seulement sur la superficie, et le projet ne cadrerait pas dans les demandes du ministère.

3520 Mais on travaille actuellement à trouver un terrain à l'intérieur du territoire du parc industriel pour faire la compensation, faire des travaux d'aménagement.

PAR LE COMMISSAIRE :

3525 Ce que j'ai compris, ce serait du côté sud de l'autoroute 30. Ce serait pas dans le coin de l'île Montesson.

PAR M. MAXIME VEILLETTE :

3530 Absolument pas, pas pour le moment.

PAR LE COMMISSAIRE :

3535 Monsieur Brosseau, de votre côté, est-ce que vous avez des choses à rajouter par rapport au plan de compensation?

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

3540 Bien, simplement pour mentionner qu'effectivement, Stolt travaille à définir un plan de compensation. Il y a déjà eu une rencontre à cet effet-là, il y a eu une discussion téléphonique; il y a eu deux (2) propositions de compensation qui ont été proposées, des initiatives qui nous avaient été proposées par le milieu, notamment la ZIP les Deux Rives qui avait des projets pour valoriser deux (2) milieux dont un était au niveau du parc écologique Godefroy et le deuxième, ça touchait le lac Saint-Paul, les berges du lac Saint-Paul, et on croyait qu'on pouvait compenser de cette façon. Ça s'est fait dans le passé.

3545 Mais le ministère a indiqué fermement ses intentions; il préférerait qu'on vise une compensation d'un milieu humide par un autre milieu humide, donc on a compris l'orientation.

3550 Et le troisième plan, on est en train d'élaborer avec le parc, on cherche, on a déjà identifié le milieu à proposer, puis ça va être fait bientôt.

Donc on va compenser la perte d'un milieu humide par la même superficie, et on va également rehausser la valeur du milieu humide qui va être touché.

3555 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Est-ce que vous êtes en mesure de fournir le plan de compensation préliminaire pour les travaux de la Commission?

3560 **PAR Mme LINA LACHAPELLE :**

Les travaux de la Commission, juin, oui, je croirais que oui. Je m'engage, nous, on peut le fournir, mais qu'il soit accepté, c'est autre chose. Ça prend des discussions de part et d'autre.

3565 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Je comprends, mais avec la nuance que vous avez apportée, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3570

Monsieur Tétreault, avez-vous une deuxième question?

PAR M. JACQUES TÉTREAUULT :

3575

Ah mon dieu oui! Merci pour celle-là en tout cas.

Il faut choisir, j'en ai beaucoup. On a parlé du prix du gaz, on a aussi parlé que ce gaz-là ici, liquéfié, ferait diminuer de six cent mille tonnes (600 000 t) équivalant carbone si cinquante pour cent (50 %) de la production était consommée au Québec. Si cinquante pour cent (50 %) de la production était consommée au Québec!

3580

Actuellement, le prix du gaz en Amérique du Nord est en dessous du tapis alors qu'en Europe, il est très élevé. Je sais que malgré toutes les prétentions ici dites ce soir, le but premier de n'importe quelle compagnie sur la planète, c'est de faire de l'argent.

3585

Alors la tentation serait pas grande pour cette compagnie-là de vendre plutôt son gaz liquéfié actuellement ou pour les années même à venir, en Europe, en Asie où le prix est beaucoup plus élevé par rapport à le vendre ici au Québec où les infrastructures, de leur aveu même, ne sont pas encore établies partout pour recevoir ce gaz-là, même si c'est minime comme installation portuaire qu'il faut faire.

3590

Alors à ce moment-là, si cette compagnie-là n'a pas d'obligation formelle de vendre au moins cinquante pour cent (50 %) de son gaz au Québec, puis remarquez que c'est pas du tout dans mes visées, on est dans la théorie, est-ce qu'on a une garantie à quelque part qu'effectivement, on va faire

3595 diminuer de six cent mille tonnes (600 000 t) nos gaz à effet de serre au Québec si on en produit trente et un mille tonnes (31 000 t) et on vend tout notre gaz à l'extérieur?

PAR LA PRÉSIDENTE :

3600 Merci monsieur Tétreault. Monsieur Brosseau. Donc sur la question de la possibilité d'exporter le gaz naturel liquéfié vers l'Europe plutôt que de le diriger au Québec ou disons à l'intérieur du Canada.

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

3605 Madame la Présidente, notre intention première qui reste toujours vraie et d'actualité, c'est qu'on vise le marché du Québec. On veut livrer par petits navires méthaniers.

3610 Alors notre avantage de faire beaucoup d'exportation, il est moindre, parce qu'il faudrait faire beaucoup de voyages. On sera pas avec un navire méthanier comme monsieur Bhérer parlait tantôt de trois cents mètres (300 m), on parle de bateaux qui vont avoisiner cent cinquante-cent soixante-dix mètres (150 m-170 m). Donc on vise vraiment le marché le plus local possible.

3615 Par contre, je l'ai dit tantôt, il est possible qu'au départ, on exporte un peu pour combler la production, parce que le marché québécois, lui, sera pas nécessairement égal à notre capacité de production au départ.

3620 Mais c'est évident, et comme monsieur Tétreault le disait, toutes les entreprises veulent faire de l'argent et nous, si on veut en faire, on a avantage à vendre le plus près possible de nos installations.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3625 Juste une question technique. Est-ce que les navires méthaniers de cent cinquante-cent soixante-dix mètres (150 m-170 m) de long que vous avez en tête pour le moment, est-ce que ces navires-là peuvent disons affronter l'Atlantique par exemple, et est-ce que c'est des navires qui peuvent faire ce genre de traversée?

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

3630 Madame la Présidente, ce sont des navires qui peuvent faire la traversée.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3635 Et est-ce que les installations de Bécancour, la jetée de Bécancour permet d'avoir des bateaux qui seraient significativement plus gros que les méthaniers dont on parle actuellement, dont vous parlez actuellement dans votre projet?

Peut-être que je devrais poser la question à monsieur Veillette.

3640 **PAR M. RICHARD BROSSEAU :**

3645 Madame la Présidente, à ma connaissance oui, il y a des bateaux de plus grande envergure. Cent cinquante mètres (150 m), cent soixante mètres (160 m), c'est à peu près, si je me souviens bien, la grandeur moyenne des bateaux qui accostent actuellement à Bécancour, donc ça veut dire qu'il y en a des plus grands.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3650 Donc juste pour résumer votre réponse et faire le lien avec la question de monsieur Tétreault! Donc ce que vous répondez, c'est qu'effectivement, il n'est pas impossible, votre premier plan, c'est de la livraison à l'intérieur du Québec ou dans les provinces rapprochées, mais qu'il n'est pas exclu que vous exportiez une partie.

3655 Et dans ce cas-là, les bénéfices de réduction de gaz à effet de serre dont vous parliez plus tôt évidemment ne se réaliseraient pas si c'est exporté hors Québec? Bien enfin, ils se réaliseraient ailleurs qu'au Québec.

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

3660 Dans l'effet global, ils seraient toujours là quand même.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3665 Merci monsieur Brosseau. Merci monsieur Tétreault.

3670

LOUIS CASAVANT

PAR LA PRÉSIDENTE :

3675

J'inviterais monsieur Louis Casavant.

Bonsoir monsieur Casavant.

3680

PAR M. LOUIS CASAVANT :

Bonsoir. À combien en pourcentage monétairement évaluez-vous les retombées locales au moment où l'usine sera mise en fonction?

3685

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Casavant. Monsieur Brosseau, est-ce que la question est suffisamment claire pour vous?

3690

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

J'imaginerais qu'on veut dire en pourcentage par rapport à l'ensemble des dépenses annuelles d'exploitation?

3695

PAR M. LOUIS CASAVANT :

Bien, vous avez un budget, et puis sur ce budget-là, combien localement, si vous pouvez nous donner en pourcentage, revient au niveau local?

3700

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

Madame la Présidente, je pense que je peux pas donner un chiffre exact. Ça va dépendre du nombre – je pourrais dire, bon, si tous mes employés, nos employés sont locaux, c'est une affaire, quelle fourniture va pouvoir venir localement, sincèrement, je peux pas répondre à cette question-là.

3705

Lina, à moins que tu aies quelque chose à ajouter?

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

3710 Je veux seulement ajouter que lorsqu'on a fait l'évaluation de l'impact économique, on utilise le modèle de l'Institut de la statistique du Québec. Et le modèle, en fait, il prend des données agrégées qui sont obtenues dans un secteur de l'économie du Québec, de tout le Québec.

3715 Le modèle ne compartimente pas par région. Alors ce n'est pas possible pour le moment d'évaluer avec précision et de fournir la réponse à monsieur par rapport à la région de Bécancour.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3720 Merci madame Lachapelle.

PAR M. LOUIS CASAVANT :

3725 On peut pas avoir un chiffre comme, mettons, je donne un exemple, mettons si c'est cinq pour cent (5 %), c'est un chiffre tout seul, mais il peut dire entre cinq (5 %) et quinze (15 %), non, rien du tout?

PAR LA PRÉSIDENTE :

3730 Ce que je comprends, monsieur Casavant, c'est que pour le moment, bon, ils nous disent qu'ils sont pas en mesure de s'avancer.

PAR M. LOUIS CASAVANT :

3735 Impossible, OK, d'accord, merci.

Entre les retombées locales et le risque local, où est l'avantage de la région?

PAR LA PRÉSIDENTE :

3740 Monsieur Brosseau.

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

3745 Madame la Présidente, je pense que le risque local, il est quand même faible. Si on prend les installations, on a vu l'exemple de la Norvège par exemple, l'accidentologie, on voit qu'il y a très peu d'accidents.

3750

Puis l'exemple partout dans le monde, on est à un faible taux d'accidents, on a des installations modernes qui sont à la fine pointe, avec plusieurs couches de sécurité, que ce soit pour les déversements, le confinement des déversements, les multicouches de soupapes de sécurité, le plan d'urgence, la formation des employés, alors moi, je pense, nous, on croit que les retombées locales sont beaucoup plus grandes que les risques pour la région ou pour la localité.

3755

PAR LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie monsieur Brosseau. Je sais pas si, oui, c'est ça, sur cette question-là, si les gens du parc ou de la ville veulent ajouter leur perspective?

3760

PAR M. MAXIME VEILLETTE :

Madame la Présidente, si je peux me permettre un point qui est vraiment important pour la question du risque, c'est que le Parc industriel et portuaire de Bécancour, c'est un endroit unique au Québec. Avec la zone tampon qu'on se garde pour s'éloigner autant que possible des citoyens, c'est, pour nous, notre meilleure mesure de sécurité pour s'assurer qu'il n'y a pas d'impact sur les citoyens.

3765

Et pour nous, les études que Stolt LNGaz fait pour démontrer que le rayon d'impact de leurs activités pourra pas impacter les citoyens, pour nous, c'est encore un gage du fait qu'à Bécancour, il faut conserver cette zone-là et que c'est important pour l'industrie lourde d'avoir un endroit où se situer et on pense qu'à Bécancour, c'est le meilleur endroit pour ça.

3770

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Veillette. Monsieur Casavant, votre deuxième question.

3775

PAR M. LOUIS CASAVANT :

Bien, c'était ça.

3780

PAR LA PRÉSIDENTE :

Ah, je vous remercie!

3785

PAR M. LOUIS CASAVANT :

Merci.

MARC-ANDRÉ FORTIER

3790 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Marc-André Fortier.

3795 **PAR M. MARC-ANDRÉ FORTIER :**

Rebonsoir mesdames et messieurs. Au niveau moral, est-il acceptable pour une société qui a clairement dit non aux gaz de schiste sur son territoire d'en importer d'ailleurs afin de le désenclaver et donc le promouvoir?

3800 J'aimerais avoir l'avis du promoteur puis du ministère de l'Environnement ensuite.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Fortier. Monsieur Brosseau.

3805

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

3810 Madame la Présidente, il est impossible pour nous d'identifier d'où provient la molécule de gaz. C'est un peu difficile pour nous de se prononcer sur si c'est moral ou non par rapport à l'exploitation des gaz de schiste à l'extérieur du Québec.

Le but de notre entreprise, c'est de liquéfier du gaz naturel qui provient du réseau existant et de le livrer à des clients qui souhaitent changer l'utilisation du mazout ou du diesel, réduire leur impact environnemental puis améliorer leur situation économique.

3815

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Brosseau. Oui, je vois que monsieur Michon a peut-être quelque chose à rajouter.

3820

PAR M. PIERRE MICHON :

3825 Bien, c'est une question qui peut être complexe d'une certaine façon, mais c'est sûr que ce qu'on dit, nous au ministère, c'est que les gaz de schiste, c'est préoccupant. Et pour être bref, là, ça complète un peu ce que j'ai mentionné tout à l'heure, il y a quand même un bon rapport qui a été produit de la Commission sur les gaz de schiste, et c'est pas demain où on va exploiter ce gaz-là au Québec.

3830

Si c'est un gaz qui venait de l'étranger, le ministère ne peut pas faire autrement que prendre pour acquis qu'il y a des réglementations strictes aussi sur le plan environnemental, pour ce qui est amené dans le réseau.

Alors au-delà de ça, le ministère n'a pas de pouvoir sur les effets négatifs à l'étranger du gaz de schiste.

3835

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Michon. Monsieur Fortier, avez-vous une autre question?

3840

PAR M. MARC-ANDRÉ FORTIER :

Oui, certainement. Considérant que ces derniers temps, les puits de gaz et de pétrole de schiste aux États-Unis ferment un après l'autre, vu la baisse des prix, et que la bulle spéculative des gaz de schiste n'était que de spéculations;

3845

Sachant que si TransÉnergie Est de TransCanada est construit, celui-ci amputera une conduite servant à l'importation de méthane, est-ce que cette amputation pourrait obliger l'exploitation des gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent, afin de fournir IFFCO et Stolt en méthane, gaz CH₄, si on veut seulement parler de molécule, puisqu'on refuse de parler de gaz de schiste?

3850

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortier, on a eu une question qui ressemblait un petit peu à ça tout à l'heure sur la question à savoir quelle était la garantie que la compagnie avait de pouvoir s'approvisionner en gaz naturel.

3855

Mais je demanderais à monsieur Brosseau, parce que ça revient, je pense que votre question y touche également, de revenir sur cette question.

3860

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

Oui madame la Présidente. À la question de monsieur Fortier, non. On aura une garantie d'approvisionnement avec nos fournisseurs, nos transporteurs pour quinze (15) ans qui vont se renouveler par la suite. Alors, nous, qu'il y ait des puits qui ferment ou pas, ça change rien. On a une garantie qu'on va recevoir du gaz naturel au bout de notre tuyau à notre usine.

3865

PAR LA PRÉSIDENTE :

3870 Et je comprends que la question de monsieur Fortier avait rapport aussi, on sait que ces temps-ci, il y a beaucoup d'action au niveau des infrastructures de transport du gaz vers le Québec, donc il faisait allusion à certaines des nouvelles des derniers mois là-dessus, donc ce qui peut se passer à ce niveau-là, ce que je comprends bien, vous dites, ne remettrait pas en question l'approvisionnement de votre usine?

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

3875 Madame la Présidente, non effectivement. D'ailleurs, il y a l'avis de la Régie de l'énergie qui a été émis dernièrement à ce sujet-là, qui fait des recommandations par contre au projet Énergie Est que probablement qu'il y a des gens ici qui les connaissent mieux que moi, mais qui ne mettent pas en péril le transport d'une quantité raisonnable vers le Québec.

3880

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Brosseau. Merci monsieur Fortier.

3885

PAR M. MARC-ANDRÉ FORTIER :

Merci.

3890

RICHARD CHARTIER

PAR LA PRÉSIDENTE :

3895

J'inviterais monsieur Richard Chartier.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

Bonsoir.

3900

PAR LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir monsieur Chartier.

3905 **PAR M. RICHARD CHARTIER :**

Juste une précision en passant, il n'y en a pas de moratoire sur les gaz de schiste! On le sait, on l'a vu dans le rapport du BAPE.

3910 Et pour bien comprendre le sens de ma question, madame la Présidente, on sait que seul, seul le prix du gaz présentement empêche les opérations du gaz de schiste au Québec. Il ne faut pas se leurrer, le premier ministre l'a dit clairement...

3915 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Chartier, je m'excuse, mais là, vous êtes hors sujet, monsieur Chartier!

3920 **PAR M. RICHARD CHARTIER :**

Mais ça vient à ma question, pour le sens de ma question, c'est important.

3925 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Vous êtes hors sujet, monsieur Chartier.

3930 **PAR M. RICHARD CHARTIER :**

Bon, le sujet, c'est celui-ci! On dit qu'on n'importe pas du gaz de schiste, leur principal client n'est pas des clients de gaz de schiste. J'ai entendu, je comprends très bien l'anglais, madame, et j'ai entendu, madame la Présidente, le monsieur tantôt qui a dit que son gros fournisseur était au B.C. Et je tiens à vous dire que les seuls puits de gaz de schiste, c'est au B.C.

3935 Ça fait que s'il est capable de nous dire si ça sera pas du gaz de schiste qu'il va importer pour liquéfier ici, bien, qu'il en fasse la preuve.

Ma question est celle-ci! Est-ce que réellement, c'est pas des gaz de schiste qui viennent de B.C.?

3940 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Chartier, c'est quand même une question qui a été posée à au moins deux (2) reprises ce soir. Ce que j'ai compris du promoteur, c'est qu'ils nous disent qu'ils ne sont pas en mesure d'identifier la provenance.

3945 Mais quand même, je vais laisser monsieur Brosseau, si vous voulez revenir une dernière fois!

PAR M. RICHARD BROSSÉAU :

Monsieur Semotiuk va répondre.

3950 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Semotiuk, s'il vous plaît.

BY Mr. RODNEY SEMOTIUK :

Monsieur, Madame la Présidente, the short answer is we are not working with gas out of British Columbia unless it's coming through the TransCanada main line. We have no idea where it is coming from, so... but I never said about bringing gas from British Columbia. You can check the transcript.

La réponse courte, c'est que nous ne travaillons pas avec le gaz de la Colombie-Britannique, à moins qu'il vienne de la ligne principale de TransCanada. Nous n'avons aucune idée d'où il vient, mais je n'ai jamais dit, non, que nous travaillions – vérifiez le "transcript" – je n'ai jamais parlé de compagnie en Colombie-Britannique.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3955 Merci monsieur Semotiuk. Monsieur Chartier!

PAR M. RICHARD CHARTIER :

3960 Les milieux humides, ça m'agace un peu, parce qu'on a entendu les milieux humides, on a vu qu'à Drummondville, les milieux humides, Hydro-Québec s'est vu refuser par la Cour de dévaster et de changer le milieu humide.

3965 Ma question est celle-ci, parce qu'on a entendu des deux (2) plans, des un (1) plan, des conjoints, on se passe la balle, ma question est celle-ci : Quand on voit que l'industrie, il a dit qu'en 2015, il fallait que ce soit réalisé, et qu'on dit qu'on n'est pas pressé sur l'autre côté, parce qu'on attend le ministère de l'Environnement, est-ce qu'on peut avoir une bonne réponse, si le milieu humide, il y a un accord qui va se donner avec le ministère de l'Environnement oui ou non?

3970 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Je demanderais peut-être à monsieur Michon de revenir sur ce point-là.

PAR M. PIERRE MICHON :

3975

Oui, tout à fait. Ce qui a été mentionné tout à l'heure, c'est qu'il y a un engagement du promoteur à l'effet que la compensation, le projet de compensation va être déposé au ministère de l'Environnement pour qu'il puisse l'analyser avant l'autorisation du décret. Donc c'est ce qu'on vise actuellement.

3980

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Michon.

3985

PAR M. RICHARD CHARTIER :

C'est beau madame Grandbois, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3990

Merci monsieur Chartier.

3995

NICOLE RACINE

PAR LA PRÉSIDENTE :

Madame Nicole Racine.

4000

PAR Mme NICOLE RACINE :

Bonsoir. J'ai cru comprendre tantôt que vous parliez d'une possibilité d'exportation au cas où, maintenant, je crois savoir que pour exporter, ça prend un permis d'exportation requis par l'Office national de l'énergie. Est-ce que vous avez déjà ces permis?

4005

PAR LA PRÉSIDENTE :

Donc monsieur Brosseau.

4010

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

Madame la Présidente, nous avons déposé une demande de permis à cet effet à l'Office national de l'énergie il y a quelques semaines.

4015

PAR LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est un document dont on pourrait avoir copie?

4020

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE :

4025

Alors si vous pouviez s'il vous plaît le déposer.

PAR Mme NICOLE RACINE :

4030

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Brosseau. Madame Racine.

4035

PAR Mme NICOLE RACINE :

Au sujet de la fourniture du gaz, il y a juste une chose que j'ai de la difficulté à comprendre, vous allez me dire si je me trompe. Le réseau amène le gaz dans le parc industriel, et vous aurez besoin de doubler ce réseau sur une distance de sept virgule cinq kilomètres (7,5 km), quelle en est la raison s'il vous plaît?

4040

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Brosseau.

4045

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

4050 Madame la Présidente, cette information-là était l'information que nous avons lorsque nous
avons préparé l'étude d'impact. Récemment, des discussions avec Gaz Métro font qu'il n'y a plus de
4055 besoin à ce niveau.

Donc les seuls travaux qui seront faits par Gaz Métro seront à l'intérieur du parc industriel pour
construire une conduite à partir du poste de surpression, je crois qu'on appelle, jusqu'à notre usine.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE :

4060 Monsieur Veillette, est-ce que vous pouvez nous confirmer cette information-là? Parce qu'en
fait, ce doublement-là, est-ce que c'était pour le parc au complet ou c'était juste pour un projet en
particulier? C'est quoi un peu l'intention derrière tout ça?

PAR M. MAXIME VEILLETTE :

4065 Monsieur le Commissaire, si je peux me permettre, nous, on a beaucoup de discussions avec
Gaz Métro, mais c'est des choses qui sont des enjeux qui sont vraiment spécifiques à eux.

4070 Nous, on sait que pour différents projets qui peuvent avoir lieu dans le parc industriel à
Bécancour, il pourrait y avoir des besoins de doubler cette conduite-là si tous les projets venaient à
jour, dont des projets qui n'ont pas été annoncés publiquement.

4075 Maintenant, pour le projet, j'ai pas eu de discussions plus récentes que les gens de Stolt LNGaz
avec Gaz Métro, donc c'est eux autres qui ont l'information la plus récente. Pour le projet spécifique
de Stolt LNGaz, apparemment il n'y aurait pas besoin de doubler cette conduite-là.

PAR LE COMMISSAIRE :

4080 Donc dans le fond, c'était un renforcement pas nécessairement pour ce projet-là, mais pour
l'ensemble des besoins du parc?

PAR M. MAXIME VEILLETTE :

4085

Absolument. Les dernières nouvelles que j'avais, c'est qu'ils hésitaient entre plusieurs scénarios pour permettre cette augmentation de fourniture de gaz naturel, si on veut, dont un des scénarios était le doublement de cette conduite-là.

4090

PAR LE COMMISSAIRE :

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

4095

Merci madame Racine.

PAR Mme NICOLE RACINE :

4100

Je me suis fait comme voler une question par un manque d'information.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Brosseau.

4105

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

4110

On voudrait compléter la réponse. En fait, c'est que les discussions qu'on a avec Gaz Métro actuellement. C'est que le plan, c'est qu'à court terme, on construirait une unité de liquéfaction et non pas les deux (2), donc cinq cent mille tonnes (500 000 t), et pour ce faire, ils ont pas besoin de faire d'autres travaux que la conduite dans le parc.

4115

Si on était à un million de tonnes (1 M t), là, il faudrait rajouter un trois point deux kilomètres (3,2 km) environ sur la rive nord, des travaux qui font comme des boucles pour augmenter la capacité.

On a une lettre avec le plan de Gaz Métro qu'on pourrait vous déposer.

PAR LA PRÉSIDENTE :

4120

Oui, on apprécierait. De mémoire, la distance que vous avez mentionnée dans le cas où vous iriez, pas à cinq cent mille (500 000 t) mais à un million (1 M t), je pense que c'est quand même inférieur à la distance qui a été mentionnée initialement, c'est ça? D'accord.

Alors oui, on apprécierait avoir le document.

4125

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

Parfait.

4130

MARC BRULLEMANS

PAR LA PRÉSIDENTE :

4135

J'inviterais maintenant monsieur Marc Brullemans.

Alors monsieur Brullemans!

4140

PAR M. MARC BRULLEMANS :

Merci. Puisque SNC-Lavalin s'est occupée de l'étude d'impact dans le cas de l'usine d'engrais d'IFFCO, je voulais savoir, dans la photo qu'on a vue dans la présentation tout à l'heure, une espèce de photo simulée, une prise de vue comme si on était à Champlain, est-ce que les cheminées d'IFFCO ont été représentées?

4145

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Brosseau, probablement madame Lachapelle.

4150

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

Oui, madame Lachapelle.

4155

PAR Mme LINA LACHAPELLE :

Non, les cheminées d'IFFCO Canada n'ont pas été simulées, parce que le point de vue était à Champlain juste en face de la jetée, et l'usine d'IFFCO est beaucoup plus, serait, parce qu'elle n'est pas encore construite, serait beaucoup plus à l'ouest.

4160

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci madame Lachapelle. Monsieur Brullemans.

PAR M. MARC BRULLEMANS :

4165

Il y a tellement de projets de terminaux méthaniers, il y en a un à Grassy Point en Colombie-Britannique, puis il y en a un à Pointe Grassy à Terre-Neuve.

4170

Dans ce dernier cas, malgré qu'ils aient obtenu toutes les autorisations il y a déjà cinq (5) ans, le projet n'a toujours pas cours. Ma question est la suivante! Compte tenu de la multiplication des ports méthaniers ou des projets de port méthanier d'importance au Canada et au Québec, pourquoi la compagnie Stolt choisit l'exportation, pourquoi elle ne se cantonne pas au marché local seulement?

PAR LA PRÉSIDENTE :

4175

Merci monsieur Brullemans. Monsieur Brosseau, nous aimerions vous entendre.

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

4180

Madame la Présidente, notre but, c'est de vendre cent pour cent (100 %) de notre production au Québec ou dans la région limitrophe Québec-Canada-côte Est.

PAR LA PRÉSIDENTE :

4185

Peut-être que je serais intéressée d'entendre monsieur Semotiuk ou monsieur Torkildsen, peut-être un complément?

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

4190

Monsieur Semotiuk.

BY Mr. RODNEY SEMOTIUK :

Madame President, like when you're doing conversions with existing industries, there is a bit of time that is required, if you think of a pellet plant or a mine where they have to invest some capital to change fields. So in our case, we are working with mines, metal transforming plants like smelters, pellet plants as well as ships because within the Quebec waters and Canadian waters, we are part of the emission control area where we have to reduce nitrogen

Madame la Présidente, lorsqu'on fait de la conversion avec des industries existantes, il y a un certain temps qui est demandé à une mine où on doit investir des capitaux pour changer un plan. Alors dans notre cas, on travaille avec la transformation de mines, aussi de navires, parce que dans les eaux québécoises, les eaux canadiennes, nous faisons partie de contrôle d'émissions où nous devons réduire l'hydrogène de navires, à chaque navire, ainsi que le dioxyde

oxide emissions from ships as well as sulphur dioxide.

de sulfure.

And so in that LNG also is a clean fuel so there is a period of where some time is required for customers to make the investments in new equipment.

Alors le gaz liquéfié est aussi un gaz propre, alors il y a une période de temps qui est demandée pour des clients, pour faire l'investissement dans leur équipement.

So when we started this project, to also be honest, there was a lot of mines that were proposed for Northern Quebec, Plan Nord, Plan Nord II, and so we are in this process where our objective is the domestic market but there is some opportunity in the short term where we can, you know, export possibly some cargos and we will do that to allow the project to be economically viable and also to have low prices for domestic customers, because the more we produce we can sell it at a lower price.

Alors lorsqu'on a débuté ce projet, pour être honnête, il y avait beaucoup de mines qui avaient été proposées au nord de Québec. Alors nous sommes dans ce processus où l'objectif, oui, c'est le marché domestique. Mais à court terme, s'il y avait des opportunités d'exporter un peu de cargos, et nous allons faire cela, pour permettre que ce projet soit économiquement viable et de garder aussi les bons prix pour le marché domestique. Puisque plus on en produit, plus on peut baisser les prix.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Semotiuk. Monsieur Brullemans.

4195

PAR M. MARC BRULLEMANS :

J'ai posé mes deux (2) questions.

4200

PAR LA PRÉSIDENTE :

Oui, je pense. Un peu plus et je me faisais avoir! Merci monsieur Brullemans.

PAR M. MARC BRULLEMANS :

4205

À demain.

4210

GUY ROCHEFORT

PAR LA PRÉSIDENTE :

4215 J'inviterais maintenant, pour terminer, monsieur Guy Rochefort.

PAR M. GUY ROCHEFORT :

4220 Bonjour. Concernant les achats de gaz naturel, effectivement vu que nous sommes bien conscients de la conjoncture nord-américaine et de l'abondance de gaz naturel, le problème n'est pas là. Le problème, c'est une question de grosseur de tuyau et aussi une question de prix.

4225 La proposition de TransCanada qui est actuellement devant l'Office national de l'énergie, c'est de transformer le gazoduc ou la portion de gazoduc qui est en Ontario, de la transformer en oléoduc, et ce sont les utilisateurs de gaz qui devront assumer les coûts du nouveau gazoduc.

Autrement dit, les utilisateurs de pétrole, eux, auront accès à bas prix à des installations qui ont été, comme on dit, dont les coûts ont été amortis à cent pour cent (100 %).

4230 Dans le cas du gaz, les utilisateurs de gaz naturel, y compris la compagnie Stolt, auront à assumer le coût d'infrastructures neuves. Ce qui veut dire que le coût du gaz naturel au Québec pourrait très bien – et ça, ça dépend uniquement de la décision de l'Office national de l'énergie, une décision qui n'a pas encore été rendue – ça pourrait augmenter de façon drastique.

4235 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Rochefort...

PAR M. GUY ROCHEFORT :

4240 Combiné à une possibilité de rationnement. Est-ce que la compagnie Stolt a prévu un plan B?

PAR LA PRÉSIDENTE :

4245 Merci monsieur Rochefort. Monsieur Brosseau.

PAR M. RICHARD BROSSEAU :

4250 Madame la Présidente, la volatilité du prix, comme j'ai expliqué plus tôt ce soir, nos analyses nous donnent une marge confortable. Comme je disais, quel sera le prix du mazout et du diesel en

comparaison, les clients qui ont déjà fait leur conversion ne feront pas la conversion arrière, retourner à ce qu'ils étaient avant.

4255 Pour ce qui est de la capacité de transport, ce que les discussions qu'on a avec TransCanada et TQM nous assurent qu'on réserve une capacité de transport, on a notre gaz naturel, pour nous, on est confortable avec ces réponses-là.

PAR LA PRÉSIDENTE :

4260 Je vous remercie monsieur Brosseau. Monsieur Rochefort, avez-vous une deuxième question?

PAR M. GUY ROCHEFORT :

4265 Oui. Dans le document préparé par SNC-Lavalin, le document 3.3, on nous mentionne en toutes lettres que depuis 2008, la centrale thermique au gaz naturel de l'Hydro-Québec n'a pas fonctionné. Nous payons, vous payez en tant que payeurs de taxes et d'impôts, et en tant que payeurs de facture d'électricité, nous payons cent cinquante millions (150 M\$) par année pour du gaz naturel que nous n'utilisons pas.

4270 Dans un contexte d'austérité, de restrictions budgétaires, est-ce qu'on a pensé à conclure une entente ou au moins à ouvrir des négociations pour, d'une part, sécuriser les approvisionnements de la compagnie Stolt et, d'autre part, pour au moins réduire sinon éliminer ce manque à gagner de cent cinquante millions (150 M\$) par année?

4275 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Rochefort. Dans ce cas-ci, je pense que je demanderais probablement, je vous dirais à monsieur Sirois s'il peut donner des éléments d'information là-dessus à monsieur Rochefort.

4280 Ou si vous êtes pas en mesure, je pense que je peux voir, mais je pense que vous êtes peut-être le mieux placé.

PAR M. RICHARD SIROIS :

4285 Je suis pas en mesure de commenter directement.

PAR LA PRÉSIDENTE :

4290 Mais vous pourriez d'abord rappeler aux gens, pour les gens qui sont ici, qui seraient moins familiers, l'usine dont parle monsieur Rochefort, résumer à quoi elle est destinée, dans un premier temps. Je pense que ce serait utile pour tout le monde, que tout le monde ait ça en tête.

PAR M. RICHARD SIROIS :

4295 Vous parlez de l'usine de TransCanada Énergie?

PAR LA PRÉSIDENTE :

4300 Celle du parc, oui.

PAR M. GUY ROCHEFORT :

4305 Il y a une centrale thermique qui appartient à Hydro-Québec, une centrale thermique au gaz qui ne fonctionne pas. Mais nous, par contrat, nous sommes tenus, que l'usine fonctionne ou ne fonctionne pas, nous sommes tenus de payer un volume de gaz.

PAR LA PRÉSIDENTE :

4310 J'aimerais que monsieur Sirois rappelle quand même la nature de cette usine-là. Je pense que pour tout le monde, ce serait utile!

PAR M. RICHARD SIROIS :

4315 Bien, TCE, TransCanada Énergie est une usine de fabrication d'électricité à turbine à gaz. Je serais pas en mesure de commenter pas du tout pourquoi elle ne fonctionne pas et pourquoi elle devrait fonctionner, et les sommes qui sont en jeu.

C'est un dossier qui est devant la Régie de l'énergie année après année.

4320 Je sais pas si mes collègues d'Hydro pourraient renchérir là-dessus, ceux qui sont présents ici. Peut-être que monsieur à côté, c'est plus du côté de Gentilly. Moi, je serais pas en mesure de commenter ce dossier-là.

PAR LA PRÉSIDENTE :

4325 Mais ce qui est clair, c'est que dans le cas de cette usine-là, elle devait produire de l'électricité.

PAR M. RICHARD SIROIS :

Oui.

4330

PAR LA PRÉSIDENTE :

Et non pas évidemment, dans le cas de Stolt, on est dans un type de production très différent.

4335

Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui aurait un éclairage peut-être, monsieur Veillette!

PAR M. MAXIME VEILLETTE :

La centrale de TransCanada Énergie produit, oui, de l'électricité, mais aussi de la vapeur pour une industrie dans le parc industriel. À l'époque, il y avait deux (2) industries qui étaient visées pour être des clients de vapeur. Donc c'est une centrale de cogénération qui appartient non pas à Hydro-Québec mais à TransCanada Énergie qui, bon, est en opération pour seulement une petite partie de ses équipements, seulement pour fournir de la vapeur pour la compagnie Olin qui est dans notre parc industriel.

4340

4345

Maintenant, pour le restant, pour savoir si elle devrait fonctionner, nous, ce qu'on sait du côté de Gaz Métro, c'est que les contrats d'approvisionnement en gaz sont stricts avec TransCanada Énergie pour cette centrale-là, et qu'il n'est pas question de détourner cette capacité réservée pour les utiliser dans d'autres projets industriels, que cette capacité réservée là est réservée pour cette industrie-là.

4350

Maintenant, l'électricité, c'est pas mon domaine.

PAR LA PRÉSIDENTE :

4355

Monsieur Désilets, est-ce que vous auriez quelque chose à ajouter?

PAR M. MARIO DÉSILETS :

Madame la Commissaire, cette centrale-là a un contrat avec la division Distribution et moi, je travaille à la division Production, donc je suis pas en mesure de vous informer.

4360

PAR LA PRÉSIDENTE :

Non, ça, je suis bien consciente de ça, mais j'ai pensé que peut-être, vous auriez quand même pu ajouter un commentaire.

4365

Est-ce que, monsieur Brosseau, vous auriez quoi que ce soit à rajouter par rapport à ça?

4370

Monsieur Rochefort, je vous remercie.

Et là-dessus donc se terminerait notre première séance. Je vous remercie beaucoup d'avoir participé, je vous remercie beaucoup de votre présence.

4375

Nous reprendrons l'audience demain à compter de treize heures trente (13 h 30) et demain soir à dix-neuf heures (19 h) et au besoin, mercredi.

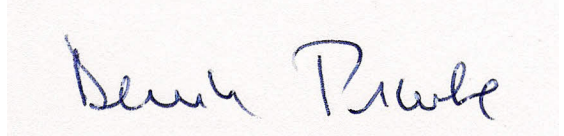
Je vous remercie et bonne fin de soirée.

4380

SÉANCE AJOURNÉE AU 10 FÉVRIER 2015 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

4385

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifiée sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.

4390